

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2010

Présidence : Stéphanie LAMMAR

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nobs Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Aebi, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, Lammar, Stebler, Vaucher et Wermeille, Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Basarab Berger, Chiorino, Gerster, Gevisier, Guldemann, Juget, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Paparou Prod'hom, Richard, Voignier, Vout et Walder, Conseillers municipaux

Absent(e)s/excusé(e)s : Mme La Chiusa, Molinari
M. Buchs, Schmutz

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2010
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
4. Pétitions
 1. Pétition du 21 décembre 2009 "Chemin Baumgartner : sécurité sur le chemin de l'école **R**
 2. Pétition du 25 février 2010 "nuisances sonores aux Tours de Carouge"
5. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit pour les travaux de construction, les équipements d'exploitation et le mobilier de l'espace de vie enfantine (EVE) des Epinettes **129-2010 P**
6. Comptes fondation FHLM **133-2010 P**
7. Comptes Fondation du Vieux-Carouge **134-2010 P**
8. Comptes de la Fondation Bruckner **135-2010 P**
9. Comptes FCLPA **154-2010 P**
10. Comptes Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées **137-2010 P**
11. Proposition du Conseil administratif relative à la construction des collecteurs d'eaux usées et pluviales du secteur Montfalcon et à son aménagement en zone 30km/h
12. Budget 2011 **158-2010 P**
13. Acquisition de matériel et équipements d'exploitation, travaux extraordinaires d'entretien **159-2010 P**
14. Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une aide extraordinaire en faveur de la fondation Clair-Bois en vue de la création d'un 5^{ème} foyer pour l'accueil des personnes polyhandicapées, Claire-Bois, Prieuré **160-2010 P**
15. Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une aide extraordinaire en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour son aide d'urgence aux victimes des inondations au Pakistan **161-2010 P**
16. Projets de délibérations
17. Propositions individuelles
18. Motions
 1. Aide unique pour les familles carougeoises **R**
 2. Pour des toilettes accessibles et gratuites

19. Résolutions
 1. Appel à l'assemblée constituante pour le maintien des droits fondamentaux
20. Questions

La Présidente excuse l'absence de M. André Schmutz, M. Buchs, Mme Arlette La Chiusa et M. Michael Paparou qui arrivera avec un peu de retard

0. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 16 SEPTEMBRE 2010

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Nobs

La première communication concerne le budget 2011 et il informe que les membres qu'ils peuvent recevoir les listes se trouvant dans le classeur par mail. Il faut notifier la demande sur le formulaire qui va passer ce soir sur les tables.

La deuxième communication concerne nos projets de mobilité durable à Carouge.

Nous avons mis en route 4 offres :

1. 50 entretiens personnalisés gratuits afin de découvrir leurs meilleures opportunités de déplacement. Au total, CHF 2'000.— ont été alloués au budget 2010 pour cette offre. Elle est valable jusqu'à la fin de l'année.
2. CHF 100.— de réduction sur les abonnements annuels unireso en collaboration avec les TPG. Les inscriptions sont possibles du 1^{er} au 5 novembre par internet, puis en personne jusqu'au 11 novembre à la Maison Delafontaine, 2^{ème} étage. Elles sont limitées à 70 nouveaux abonnements et à 120 renouvellements. Ceux ayant bénéficié d'une réduction pour un renouvellement en 2009 ne seront pas prioritaires, mais en liste d'attente.
3. 20 cours eco-drive gratuits d'une valeur de CHF 220.—
4. 20 abonnements d'essai de 4 mois à Mobility d'une valeur de CHF 70.—

Ces actions seront communiquées dans le prochain Carouge, sur le site internet officiel de la Ville de Carouge et par le biais d'affiches.

Communications de Mme De Haller

Mme De Haller a le plaisir de nous annoncer les 4 concerts du festival des concerts d'automne. Ceux-ci ont lieu tous les dimanches du mois de novembre. Il s'agit de concerts de musique classique avec de la musique de chambre, vocale ainsi que le concert des Lauréats 2009 et 2010 de la Fondation Marescoti, Ville de Carouge. Un petit papillon contenant tous les détails est remis aux membres.

Communications de M. Aebi

La première communication concerne la remise des prix des communes pour les balcons fleuris 2010. Celle-ci a eu lieu hier soir à la salle des fêtes et il a le plaisir d'annoncer que le 3^{ème} prix du meilleur fleurissement communal des villes de plus de 10'000 habitants a été obtenu par la ville de Carouge. Il en profite pour remercier le service des espaces verts, à savoir, tous nos jardiniers ainsi que les apprentis, sans oublier leur chef, M. Anthony Leclerc pour le magnifique travail que l'on peut admirer dans nos rues tout au long de l'année.

La deuxième communication concerne les petits travaux au Rondeau. Les T.P.G ont fait une demande en bonne et due forme et ceux-ci devaient se faire entre le 15 août et début septembre. Il s'agit de changer les deux aiguillages pour garder la boucle du rondou pendant les travaux du CEVA et installer une boîte de contrôle. Nous avons demandé un report d'une semaine compte tenu du fait qu'il y avait la vogue. De ce fait, ils dureront jusqu'au environ du 15 novembre. Les T.P.G. ont assuré qu'il n'y aurait pas d'augmentation de bruit pour les travaux de nuit.

La troisième communication répond à la question de M. Montessuit du Conseil municipal du 16 septembre 2010 concernant le parking de la Tambourine et les pistes cyclables. Il demandait si les A.P.M passaient pour contrôler les personnes stationnées dans le parking car des voitures se parquaient illicitement sur les trottoirs.

Pour régler ce problème, le service travaux, voirie a installé des poteaux.

La quatrième communication répond à la question de M. Morex du Conseil municipal du 16 septembre 2010 concernant le Pont-neuf. Il était inquiet de savoir pour quelle raison les trams ralentissaient sur le Pont. Les T.P.G ont dernièrement procédé à la recharge par soudure des rails courtes d'entrée et de sortie du pont coté Carouge, ce qui n'a rien à voir avec la stabilité de celui-ci. En ce qui concerne la somme prévue au budget pour sa rénovation, une séance s'est tenue le 2 septembre 2010 à la voirie de la ville de Genève qui pilote cette opération et un crédit de construction devrait être présenté au Conseil municipal de la ville de Genève début 2011. Carouge suivra pour démarrer les travaux fin 2011.

La cinquième communication répond à la question de M. Monney lors du Conseil municipal du 16 septembre 2010 concernant l'aménagement de la rue de Veyrier. Il souhaitait ne pas revivre le feuilleton de la Débridée car il avait lu dans la feuille d'avis officielle du mois d'Août que la commune avait déposé une demande complémentaire pour des modifications diverses au projet discuté en commission. Suite à une séance d'information qui a été faite avec les riverains de la rue de Veyrier, nos services ont tenu compte des remarques de certains propriétaires et, notamment, concernant la disposition des nouveaux arbres qui obstruaient des sorties. Nous avons recalculé et déposé une modification d'autorisation pour les repositionner. Il a été souhaité, par le propriétaire de la parcelle se trouvant à la sortie de la rue de Veyrier, à droite, proche des containers de profiter de l'aménagement de cette rue pour participer à l'aménagement de l'autre côté, raison pour laquelle des demandes complémentaires et des modifications ont été faites. Les travaux suivent leurs cours selon le planning prévu.

M. Monney a l'impression que du côté de la rue de la Fontenette, une modification a été apportée au trottoir. Un îlot a été prévu dans le projet initial et dans la demande complémentaire de la commune, celui-ci a été supprimé.

M. Aebi répond que c'est prévu pour rétrécir la route.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente a reçu un courrier de l'association pour la mise en valeur des terrains situés dans le secteur Jacques-Grosselin.

Le secrétaire la lit :

Madame la Présidente du Conseil municipal de la Ville de Carouge.

Notre association, qui représente 12 propriétaires de terrains ou superficiels dans le périmètre délimité par la rue Vibert au Nord, la route de Saint-Julien au Sud, la rue Jacques-Grosselin à l'Est et les voies de chemin de fer à l'Ouest, représentant plus de 51% de la totalité des surfaces comprises dans ce périmètre, a été créée pour fonctionner comme interlocuteur constructif des collectivités publiques qui souhaitent voir le PAV se développer.

Nous savons que votre Conseil municipal aura prochainement à donner son préavis au sujet du projet de loi 1687 qui sera discuté cet automne par le Grand Conseil et que votre commission d'Urbanisme, Aménagement et Circulation étudie actuellement celui-ci.

Par la présente, nous venons respectueusement demander à être auditionnés par ladite commission, afin de faire connaître la position des propriétaires et superficiaires directement concernés. Nous pensons pouvoir contribuer utilement à votre réflexion.

A toutes fins utiles, nous vous informons que la Commission d'Urbanisme de la Ville de Genève a souhaité nous entendre et nous nous sommes, bien entendu, rendus à leur invitation. Cependant, les propriétés de nos membres étant toutes situées sur la Commune de Carouge, nous pensons que, en toute logique, c'est devant une Commission Carougeoise que nous devrions nous exprimer.

Le soussigné est joignable par téléphone au no 022 308 88 00.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute estime.

Michel Balestra, Président.

La Présidente explique que puisque le projet de délibération concernant le déclassement dans ce périmètre du PAV est agendé pour le prochain conseil municipal du 11 novembre 2010 et que la commission ad hoc PAV s'est déjà réunie, une prochaine commission sera agendée pour recevoir ces personnes afin que nous puissions nous prononcer en toute connaissance de cause.

3. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

4. PETITIONS

Il y a deux pétitions en retour et une nouvelle qui est arrivée entre la séance du bureau et ce jour.

1) Pétition du 21 décembre 2009 "Chemin Baumgartner : sécurité sur le chemin de l'école R

Cette pétition a été prise en considération le 21 janvier 2010 et a été renvoyée en commission des pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 22 juin 2010 et le rapport a été établi par Mme M. Budry.

Il n'y a pas eu de vote mais en fin de séance, les commissaires ont demandé que Carouge insiste auprès de Veyrier pour demander la fermeture définitive du chemin et qu'il y ait la pose d'un radar sur la route de Troinex.

Mme Budry n'a rien à ajouter à son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Walder souhaite savoir si les mesures annoncées et proposées par le Conseil administratif vont être mise en place malgré le retournement de situation observé à Troinex par rapport à la réouverture des deux chemins transversaux.

M. Nobs demande des précisions sur la question.

M. Walder explique que la Ville de Troinex a décidé de rouvrir à la circulation les deux chemins qui avaient suscité beaucoup de réactions au chemin Baumgartner. La question est de savoir si la fermeture du Chemin Baumgartner est toujours prévue malgré ce qui vient d'être cité ?

M. Nobs répond positivement.

La Présidente passe au vote selon le préavis de la commission, à savoir, que Carouge insiste auprès de Veyrier pour demander la fermeture définitive du chemin et qu'il y ait la pose d'un radar sur la route de Troinex.

La proposition de la commission des pétitions est acceptée à l'unanimité.

2) Pétition du 25 février 2010 "nuisances sonores aux Tours de Carouge"

Cette pétition a été prise en considération le 18 mars 2010 et renvoyée en commission des pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 22 juin 2010 et le rapport a également été établi par Mme M. Budry.

En fin de séance, les commissaires ont approuvé la proposition de M. Walder qui consistait en un renvoi au Conseil administratif afin que celui-ci prenne des mesures pour faire baisser les nuisances sonores et fasse respecter les horaires des manifestations, tout en préservant l'esprit festif de Carouge.

Mme Budry n'a rien à ajouter à son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote.

La proposition de la commission des pétitions est approuvée à l'unanimité.

3) Pétition pour des équipements sportifs et de loisirs

Cette pétition n'a pas pu être discutée au bureau puisqu'elle a été envoyée après sa séance. Néanmoins, celui-ci a été consulté par e-mail et, dans sa majorité, il a été donné un avis favorable afin qu'elle soit présentée ce soir.

Le secrétaire lit la lettre d'accompagnement :

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous remettre la pétition "Pour des équipements sportifs et de loisirs".

Les soussignés de cette pétition sont inquiets du devenir de la zone sportive et de détente de la Fontenette-Val d'Arve suite aux prochains travaux liés au CEVA. Elle demande notamment que la commune de Carouge obtienne la concrétisation des promesses faites par le Conseil de céder à Carouge les parcelles du SAN et de la fourrière cantonale et d'établir également un projet complémentaire sur ces terrains.

Cette pétition a récolté, dans un délai extrêmement court de quinze jours un total de 837 signatures. Au nom de toutes et tous les signataires, je prie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette pétition. Je reste à votre disposition pour une éventuelle présentation de celle-ci devant les instances de votre Conseil.

En vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Etienne

Le secrétaire lit la pétition :

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Carouge pour des équipements sportifs et de loisirs

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Nous soussigné-e-s, vous faisons part de notre vive inquiétude quant au devenir de la zone sportive et de détente de la Fontenette- Val d'Arve.

Les prochains travaux du CEVA vont mettre à mal cette zone : abattage massif d'arbres, disparition des espaces de loisirs, réduction des infrastructures sportives.

Dans le contexte actuel de forte densification de la commune de Carouge (Battelle, Vigne-Rouge, Familias, Menuisiers, Joseph-Girard et à plus long terme le PAV, soit trois à quatre mille habitants de plus) des espaces de loisirs, de détente et sportifs sont plus que jamais nécessaires.

Nous demandons que :

- La commune de Carouge obtienne la concrétisation des promesses faites par le Conseil d'Etat de céder à Carouge les parcelles du Service Cantonal des Automobiles et de la Navigation (SAN) et de la fourrière cantonale (selon courrier du 23.07.2008 confirmé le 13.04.2010).
- La commune de Carouge établisse un projet dans le périmètre compris entre les limites figurant ci-dessus qui inclut :
 - * Le projet – dit de "La Touche Verte" déjà approuvé par le Conseil municipal
 - * Un projet complémentaire sur les terrains du SAN et de la Fourrière cantonale
- Les équipements suivants soient mis à la disposition de la population :
 - * Une piscine couverte indépendante de celle de la Fontenette
 - * Des terrains pour la pratique du football (Etoile Carouge)
 - * Des terrains pour la pratique du sport
 - * Des espaces verts de loisirs, de détente où les habitant-e-s puissent se retrouver

Cette pétition comporte 837 signatures.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau, consulté par e-mail, propose un renvoi en commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation :

M. Nobs donne des réponses aux trois points qui sont évoqué dans cette pétition.

La session des terrains par le Conseil d'Etat à la Ville de Carouge a été validée par un courrier que le Conseil administratif a reçu, signé du Président du Conseil d'Etat.

Comme vous le savez tous, le deuxième point consistant à lancer un Plan Directeur de Quartier est en cours puisque nous avons confié le mandat à un groupe, dont la Touche Verte fait partie. Les résultats vont nous être prochainement soumis.

Concernant l'installation de diverses infrastructures sportives, les personnes mandatées pour le Plan Directeur de Quartier vont travailler sur les installations sportives à mettre en place sur ce secteur.

Il souhaitait rafraîchir la mémoire des Conseillères et Conseillers municipaux afin d'éviter de multiplier les séances puisque quasiment toutes les questions posées dans cette pétition ont déjà obtenu des réponses.

Mme Stebler salue le nombre de personnes qui ont signés cette pétition. Elle constate, ces dernières semaines, voire ces derniers mois, une démocratie participative carougeoise. C'est une démarche qui fait penser aux contrats de quartier car elle a rarement vu autant d'habitants signer des pétitions, discuter, intervenir. Cela donne un signal et elle trouve extraordinaire tout le travail qui a été fait par ceux qui ont lancé les pétitions, ceci d'autant plus qu'ils anticipent et préviennent. Ces mille personnes disent attention, il a été promis ceci, il y a une densification et n'oubliez pas vos promesses. C'est bien de venir avant les travaux et elle remercie les habitants car c'est un bon exemple de démocratie.

M. Morex pense que l'exercice des droits démocratiques est une chose excellente mais il rappelle aux commissaires, comme l'a dit M. Nobs qu'on a pas attendu les pétitionnaires, notamment via la commission ad hoc CEVA pour demander l'échange des terrains du SAN en compensation des travaux qui vont nous diminuer la surface sportive du quartier. Tout ce que la pétition demande a déjà été pris en considération au sein des différentes commissions de Carouge. A son avis, cette pétition enfonce des portes ouvertes.

M. Baertschi a été étonné, en se promenant au bord de l'Arve, de voir des dames faire signer cette pétition et cela démontre que certains habitants sont préoccupés par le besoin d'équipements publics. Il rappelle qu'on manque cruellement de piscine, notamment en hiver pour les classes d'école. La ville de Lancy en a cinq ou six alors que nous n'en avons qu'une. On peut faire un parallèle avec les discussions du Centre de Carouge et il est important qu'il y ait des retours auprès des groupes d'habitants et que la démocratie soit aussi un système d'information. Les gens pensent que le CEVA va apporter un important trafic de camions dans ce quartier et s'inquiètent de savoir comment cela va se passer. Il faut saisir l'occasion pour ouvrir le débat et peut-être aussi revenir sur le réaménagement des rues de Carouge. Il faut réfléchir à ce problème d'information car il n'est pas certain que nos belles publications sur papier glacé soient toujours la meilleure façon d'informer. Il y a peut-être un travail de proximité à faire comme en Ville de Genève avec, par exemple, des panneaux.

La Présidente attire l'attention des membres sur le fait que nous sommes en tour de pré-consultation et selon le règlement, il n'y a pas forcément que des recommandations à faire puisqu'on peut aussi donner son avis. Néanmoins on ne discute pas du fond car nous ne sommes pas en discussion immédiate.

M. Gevisier demande si le CEVA sera enterré à ce niveau là ?

La Présidente répond que le dernier projet prévoit sa sortie à la hauteur de la piscine et s'enfile sur un pont jusque dans la colline de Champel.

M. Nobs constate que M. Gevisier est trompé par la déclaration qu'il a faite au précédent Conseil municipal où il a parlé de passage sous le bâtiment du TVE et SCA. Au début du projet, les promoteurs du CEVA proposaient de démolir une partie de ce bâtiment pour passer au même niveau en sous-sol en creusant ce tunnel depuis le dessus. Nous avons obtenu, avec l'arbitrage de M. De Montmollin, le passage en tunneliers sous le centre TVE. La courbe du CEVA n'a pas changé et, le dessous du CEVA sera à 11 mètres au dessus de l'Arve.

La Présidente rappelle, à nouveau, que nous sommes en tour de pré-consultation et non pas en discussion immédiate.

M. Walder retire sa demande de parole.

Mme Budry pense que même si cette pétition enfonce les portes ouvertes, il est très important de recevoir les pétitionnaires, de dialoguer avec eux. De par son expérience à la commission des pétitions, elle fait remarquer on arrive très souvent à un consensus entre les pétitionnaires et les gens des différents partis pour arriver à la meilleure solution possible.

La Présidente rappelle que cette pétition a été renvoyée en commission et les pétitionnaires y seront reçus.

M. Montessuit ne pense pas que cette pétition enfonce les portes ouvertes mais elle représente la concordance des préoccupations entre la population et le Conseil municipal. Il aimerait que la commission saisisse cette occasion pour garder la pression sur le Conseil d'Etat afin qu'il honore sa promesse, ce qui n'a pas été le cas, par exemple, pour la boucle du Rondeau.

5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, LES EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET LE MOBILIER DE L'ESPACE DE VIE ENFANTINE (EVE) DES EPINETTES 129-2010 P

M. Nobs explique que cette proposition fait suite au votations du Conseil municipal du 15 avril 2010 des délibérations 127-2010 qui proposait d'acquérir la parcelle 3244 ainsi que 2 parts de propriété par étage sur la parcelle 3243, adjacentes à la parcelle 3244 de Carouge. Le but est d'y abriter un espace de vie enfantine et la constitution de servitudes de passage à pied et de restriction d'affectation au rez-de chaussée. La délibération 128-2010 prévoit la constitution d'un droit de superficie en faveur de la fondation HLM pour la construction de l'immeuble qui s'édifie à cet endroit. Le but aujourd'hui, puisque nous avons acquis ces 2 parts de copropriété et un accord avec la fondation HLM pour occuper le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage de l'immeuble HLM est d'équiper ces espaces pour y accueillir un espace de vie enfantine et d'ouvrir un crédit de CHF 4'790'000.—destiné aux travaux de construction à hauteur de CHF 4'277'000.—et CHF 512'372.—pour l'acquisition du matériel d'exploitation et du mobilier du futur espace de vie enfantine des Epinettes.

La délibération prévoit une somme de CHF 51'000.—. Celle-ci représente 2% du coût total des travaux et sera affecté au fond de décoration. La délibération comprend un descriptif sommaire du projet et des équipements, des plans ainsi qu'un tableau comparatif avec l'E.V.E de la Ville de Genève à la rue de Lyon, l'E.V.E Chateaubriand à Genève et l'E.V.E des Grands-Hutins qui donne une idée du coût demandé.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose le renvoi en commission des travaux.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente passe au tour de pré-consultation :

Il n'y a pas de remarques.

6. COMPTES FONDATION FHLM 133-2010 P

M. Nobs explique que cette délibération concerne l'approbation du bilan et des comptes de pertes et profits de la Fondation H.L.M.

Il s'agit d'approuver un montant de CHF 14'993'000.— aux charges et un montant de CHF 16'000'315.— aux revenus.

L'excédent se monte à CHF 1'321'000.--.

Il s'agit également d'approuver l'augmentation du capital du montant de l'excédent. Le bilan au 31 décembre 2009 est joint à la délibération ainsi que les comptes de pertes et profits. C'est une formalité et il rappelle que ces comptes sont vérifié par une fiduciaire ainsi que par le bureau de gestion de chaque fondation et validé par leur conseil.

Le bureau propose la discussion immédiate

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Guldemann fait une déclaration :

Comptes Fondation HLM 133-2010

Le groupe UDC Carouge refuse l'acceptation des comptes de la Fondation.

En effet, selon le rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2009 établi par AMS Conseils S.A., en date du 23 septembre 2010, ses conclusions, dont je vous donne lecture sont les suivantes :

Dans le cadre de notre audit conformément à l'article 728a, alinéa 1, chiffre 3 du Code des Obligations et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'était ni concrétisé, ni documenté par écrit dans les domaines significatifs.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'est pas conforme à la loi suisse. Il est actuellement en cours de mise en place et, par conséquent, nous ne pouvons confirmer son existence.

Sur le deuxième document, nous citons :

Nous avons relevé que les principes retenus par la fondation en matière de constitution de provisions ainsi qu'en matière d'amortissements, des immobilisations ne sont économiquement pas justifiables et conduisent à la constitution d'importantes réserves latentes, ce qui nuit à la compréhension et à la clarté des états financiers.

D'autre part, nous avons relevé que l'annexe aux comptes n'a pas été établie dans les formes idoines. Enfin, nous relevons que la fondation ne dispose toujours pas d'un système de contrôle interne formalisé et documenté, ce qui l'expose à des risques non maîtrisés.

Il n'y a pas d'autre demande de parole et la Présidente passe à la mise aux voix :

Les comptes de la Fondation H.L.M sont approuvés par 23 oui et 2 non.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge du 16 décembre 1955;

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009 de la Fondation pour la construction d'habitations à loyer modéré de la Ville de Carouge et le rapport de gestion;

vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 30 septembre 2010;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 23 oui et 2 non

DECIDE :

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009 de la Fondation pour la construction d'habitations à loyer modéré de la Ville de Carouge avec un montant

de CHF 14'993'776.00 de charges et de CHF 16'315'310.04 de revenus, l'excédent s'élevant à CHF 1'321'534.04

2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 1'321'534.04
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2009 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 214'721'818.57

7. COMPTES FONDATION DU VIEUX-CAROUGE 134-2010 P

M. Nobs explique que ces comptes présentent un montant de CHF 189'213.— aux charges et CHF 664'310.— aux revenus.

Le bénéfice se monte à CHF 475'000.--.

Il s'agit d'approuver l'augmentation du capital, du montant du bénéfice et d'approuver le bilan au 31 décembre 2009, totalisant, tant à l'actif qu'au passif CHF 27'881'823.14.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote.

Les comptes de la Fondation du Vieux-Carouge sont acceptés à l'unanimité.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 9 des statuts de la Fondation du Vieux Carouge, fondation communale de droit public pour la rénovation du Vieux Carouge du 13 septembre 1969;

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009 de la Fondation du Vieux Carouge;

vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 13 avril 2010;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE:

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009 de la Fondation du Vieux Carouge avec un montant de CHF 189'213.25 de charges et de CHF 664'310.85 aux revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 475'097.60.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 475'097.60.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2009 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 27'881'823.14.

8. COMPTE DE LA FONDATION BRUCKNER 135-2010 P

M. Nobs explique que la Fondation Bruckner présente un montant aux charges de CHF 121'379.—et aux revenus de CHF 122'609.— .

L'excédent au revenu, soit le bénéfice se monte CHF 1'230.42.

Il s'agit d'approuver l'augmentation du capital du même montant que l'excédent de revenus et d'approuver le bilan au 31 décembre 2009, totalisant, tant à l'actif qu'au passif un montant de CHF 384'746.—.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose la discussion immédiate

Il n'y pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote.

Les comptes de la Fondation Bruckner sont approuvés à l'unanimité

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge du 21 février 1997;

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge, adoptés par le Conseil de fondation dans sa séance du 20 avril 2010 de même que le rapport de l'organe de révision,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité

D É C I D E :

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge avec un montant de CHF 121'379.33 de charges et de CHF 122'609.75 de revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'230.42 ;*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 1'230.42 ;*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2009 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 384'746.43.*

9. COMPTE FCLPA 136-2010 P

M. Nobs explique qu'il s'agit d'approuver les comptes de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées et l'association de l'E.M.S de la résidence des Pervenches.

Pour la fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées, nous avons un montant de CHF 1'771'000.— aux charges et CHF 1'877'000.— aux revenus.

Le bénéfice est de CHF 106'433.—.

Il s'agit d'approuver l'augmentation du capital net du même montant et d'approuver le bilan au 31 décembre 2009, totalisant, tant à l'actif qu'au passif un montant de CHF 29'8540.70.

Concernant l'association de l'E.M.S de la résidence des Pervenches, nous devons approuver un montant aux charges de CHF 9'906'318.— et un montant aux revenus de CHF 9'648'342.--. La perte de l'exercice s'élève à CHF 257'975.90.

Nous devons approuver une diminution du capital du même montant que la perte affichée sur le compte de pertes et profits et approuver au bilan du 31 décembre 2009 qui représente tant à l'actif qu'au passif, la somme de CHF 1'954'299.34.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote.

Les comptes de la FCLPA sont approuvés à l'unanimité.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 8 des statuts de la Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées du 18 décembre 1987;

vu l'article 23 des statuts de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» du 28 mai 2001;

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009 de la Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées et de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» et le rapport de gestion ;

vu l'Assemblée générale du 12 avril 2010 au cours de laquelle les comptes de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées et de l'Association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» ont été approuvés à l'unanimité;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

a) Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées :

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009 de la Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées avec un montant de CHF 1'771'021.66 de charges et de CHF 1'877'455.13 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 106'433.47.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 106'433.47.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2009 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 29'800'540.70.*

b) Association E.M.S. «Résidence Les Pervenches»

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009 de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» avec un montant de CHF 9'906'318.04 de charges et de CHF 9'648'342.14 de revenus, la perte de l'exercice s'élevant à CHF 257'975.90.
5. D'approuver la diminution de capital nette de CHF 257'975.90.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2009 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'954'299.34.

10. COMPTES FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX 137-2010 P

M. Nobs explique que pour la Fondation intercommunale, nous avons un montant aux charges de CHF 10'320.90 et un montant aux revenus de CHF 657.25.

La perte de l'exercice s'élève à CHF 9'662.99.

Il s'agit d'approuver la diminution du capital net de CHF 9'662.99 et approuver le bilan au 31 décembre 2009 à l'actif et au passif pour un montant de CHF 5'664'488.96.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose la discussion immédiate

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote.

Les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex sont approuvés à l'unanimité

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 des statuts de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex;

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Christophe Fischer;

vu l'Assemblée générale du 3 mai 2010 au cours de laquelle les comptes de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex ont été approuvés à l'unanimité;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant

de CHF 10'320.24 de charges et de CHF 657.25 de revenus, la perte s'élevant à CHF 9'662.99.

2. D'approuver la diminution de capital nette de CHF 9'662.99.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2009 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 5'664'488.96.

11. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA CONSTRUCTION DES COLLECTEURS D'EAUX USEES ET PLUVIALES DU SECTEUR MONTFALCON ET A SON AMENAGEMENT EN ZONE 30KM/H 156-2010 P

M. Aebi explique que vu la pétition du regroupement des acacias 2000 déposé le 21 octobre 2004, demandant la création d'une zone à 30km/h autour de l'école des Pervenches, à laquelle, le Conseil municipal a décidé de donner suite le 27 janvier 2005.

Au vu des diverses consultations effectuées auprès de l'association des habitants de la Praille, de l'association des parents d'élèves de l'école des Pervenches et de Montfalcon et l'association Carouge 21.

Au vu de la résolution R6-2006 du Conseil administratif, accepté par le Conseil municipal le 10 octobre 2006 visant à réaliser, partiellement les itinéraires du réseau vert, réseau de mobilité douce, piétons, cycliste.

Vu le plan directeur des égouts de la Ville de Carouge approuvé le 10 décembre 1987 par le Conseil municipal prévoyant le remplacement des collecteurs unitaires en raison de leurs caractéristiques qualitative et quantitative insuffisantes.

Vu l'autorisation de construire délivrée par le département des constructions et technologies et de l'information en date du 29 juin 2007 pour les aménagements routiers relatifs à l'extension de la zone 30km/h autour de l'école des Pervenches et que le secteur Montfalcon est encore en collecteur unitaire et l'intérêt de procéder dans le secteur de Montfalcon les travaux coordonnés en sous-sol et en surface par soucis d'économie et de rationalité.

Au vu des les autorisations de construire délivrée par le DCTI en date du 19 février 2009 et du 23 juillet 2009 afin de permettre un aménagement de surface comprenant une arborisation complète de la rue de Montfalcon et un élargissement des trottoirs avec l'application des principes d'aménagements mis en place pour des projets récemment achevés et en cours ainsi que pour la mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées et pluviales.

Au vu du projet d'aménagement urbain élargi à tout le périmètre du secteur Montfalcon qui a conduit au dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation de construire auprès du DCTI en septembre 2010. Etant entendu que ce projet ait une suite harmonieuse et adéquates des projets actuels de modération de trafic et de valorisation des espaces publics réalisés à la rue de la Débridée, rue Jacques-Dalphin et en cours de réalisation à la rue de Veyrier. Que les prévisions figurant au plan d'investissements communaux en 2010 pour le secteur Montfalcon, comprennent les travaux d'aménagements et la mise en séparatifs des collecteurs d'eaux.

Le devis général annexé à la présente délibération a été rédigé par le bureau d'ingénieurs EDMS, mandaté à la suite d'une procédure de marché public et a été établi après une mise en soumission, ces dernières ayant également fait l'objet d'une procédure de marché public. Vu que le coût total des travaux est estimé à CHF 10'690'000.--, dont un montant de CHF 8'164'800.—inférieur au seuil des marchés publics internationaux pour les poste 1, 2, 3 et 4, hors honoraire et TVA du devis général annexé.

Au vu de la délibération 63C-2004 votée par le Conseil municipal le 14 avril 2005, prévoyant d'allouer un montant de CHF 113'000.— pour la mise en application du réseau vert, réseau de mobilité douce, piétons, cyclistes sur le secteur de Montfalcon. Il faudra soustraire une subvention cantonale pour la réalisation des collecteurs pour les eaux usées et eaux pluviales estimée pour ce projet à CHF 421'200.— et un prélèvement sur la taxe d'écoulement de CHF 800'000.--.

Le Conseil administratif demande au Conseil municipal d'ouvrir un crédit de CHF 10'577'000.— destinés à la construction des collecteurs d'eaux pluviales et eaux usées et les aménagements urbains des secteurs Montfalcon. Sont à déduire de ce montant, la subvention canto-

nale qui est estimée à CHF 421'000.— et un prélèvement sur le compte de taxe d'écoulement de CHF 800'000.--

En annexe, se trouve également le devis général qui a été établi par EDMS et un plan d'intention.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose un renvoi en commission des travaux

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Fries-Walzer souhaite que la commission auditionne l'association des parents d'élèves des Pervenches-Montfalcon, l'association des habitants de la Praille et Carouge 21. Elle souhaite également que les commissaires soient très attentifs à la sécurité et au fait que le flux circulatoire soit à nouveau rectiligne. Les membres doivent faire tout leur possible pour maintenir tous les passages piétons existants actuellement sur les rues Montfalcon et Grosselin et examiner attentivement le lieu choisi pour la déchetterie ainsi que la question des coussins berlinois qui viennent d'être posés.

M. Paparou souhaite qu'on soit attentif à la pertinence de faire des collecteurs avec des séparatifs eaux pluviales, eaux usées. Il semble que les tuyaux arrivent au SEP en même temps et que les eaux pluviales sont aussi polluées que les eaux usées. Il souhaite qu'une personne des SIG soit auditionnée afin qu'elle nous explique ce qui se passe avec les eaux pluviales et si, véritablement, elles sont suffisamment propres pour être rejetée directement dans les rivières.

Mme Stebler rejoint ce qui vient d'être dit par rapport à la sécurité. Elle souhaite qu'une personne responsable de l'office de la mobilité soit invitée afin de lui demander s'il est possible de surélever la partie rouge, c'est-à-dire le passage pour piéton jaune et rouge comme cela a été fait à la rue Daniel-Gevril. Il semble qu'il faut demander une dérogation. Les parents demandent des mesures architecturales sur cette route car un tiers des automobilistes ne respectent pas la vitesse malgré le rétrécissement de la route.

M. Vout demande que les commissaires se renseignent s'il est possible, avant de commencer les travaux de finir les autres car en voyant la circulation actuelle, cela devient catastrophique. Il souhaite que l'on fasse quelque chose de bien parce qu'il en a assez qu'on dise que les Conseillers municipaux ne sont pas intelligent parce qu'on ferme toutes les rues.

M. Gevisier rend attentif les commissaires sur la dernière page de la délibération qui prévoit la suppression de places de parc pour voitures et il souhaite que toutes les places supprimées en surface soient mises en sous-sol.

M. Baertschi demandent à ce que les ingénieurs soient attentifs à la qualité des revêtements car, actuellement, en Ville de Genève, une évolution est faite par l'utilisation d'une nouvelle qualité de revêtement.

M. Monney a vu qu'il existait des solutions pour utiliser l'énergie qui est collectée par les collecteurs d'eaux usées pour chauffer les bâtiments publics. Il demande à ce qu'un spécialiste soit auditionné pour envisager une étude.

M. Walder rejoint les préoccupations des membres concernant la sécurité des tronçons rectilignes en zone 30km/h et il demande à ce qu'ont envisage la pose de ralentisseurs au sol. Par rapport aux arbres, il constate que sur toutes les projections, les espaces verts au pied des arbres ont disparus.

Est-il possible d'envisager autre chose qu'une minéralisation telle que nous l'avons vécu autour de cette salle ?

Il demande que ce point fasse également partie de l'ordre du jour.

12. BUDGET 2011 158-2010 P

M. Nobs fait la présentation du budget 2011.

En préambule, il souhaite remercier les collaboratrices et collaborateurs de l'administration qui ont participé activement, avec le Conseil administratif à l'élaboration de ce budget.

Le Budget 2011 présente aux revenus, hors imputations internes un montant de CHF 91'654'000. Les charges, hors imputations interne se monte à CHF 79'756.230.--, CHF 11'827'770 pour les amortissements du patrimoine administratif. Cela donne un total de charge de CHF 91'584'000.--.

Le résultat net de l'exercice 2011 prévu est de CHF 70'000.— d'excédent de recettes.

Les investissements net se montent à CHF 41'361'000.— et l'insuffisance de financement est de CHF 31'463'330.--.

Il présente une comparaison des revenus avec l'année 2009, le budget 2010 et le budget 2011 et nous avons au compte rendu 2009 CHF 98'475'927.-- de revenus et au budget 2010 CHF 86'721'737.—. Le budget 2011 prévoit CHF 95'272'000.--.

La variation par rapport à 2011 et au compte rendu 2009 est de 3.25% et la variation par rapport au budget 2010 est de 9.86%.

Les imputations internes se montent à CHF 3'618'000.— aux charges comme aux revenus, ce qui nous donne un total de revenu net de CHF 91'654'000.--.

Les charges représentent CHF 80'143'360. — au compte rendu 2009, CHF 86'056'877. — au budget 2010 et CHF 95'202'000.— au budget 2011. La variation par rapport au budget 2011 et le compte rendu 2009 est de CHF 15'058'640.— et la variation par rapport au budget 2010 est de CHF 9'145'123.--.

Les imputations internes se montent à CHF 3'618'000.--. Ce qui donne un total de charges de CHF 91'584'000.—. Ce qui laisse un excédent de CHF 70'000.--.

Il présente les charges, par nature, sous forme de graphique.

Concernant la rubrique du personnel, le budget 2011 prévoit un montant de CHF 30'400'000.— de charges. Par rapport au budget 2010, il y a une hausse de CHF 3'500'000.--. Cette augmentation se compose de CHF 280'000.— pour les mécanismes salariaux, CHF 227'000.— pour l'actualisation des postes, CHF 1'300'000.— pour la création d'emplois, CHF 832'000.— pour les cotisations A.V.S., L.P.P, assurances, etc., CHF 107'000.— pour les frais d'équipement du personnel et CHF 165'000.— pour les frais de formation.

Pour la rubrique 31 des biens, services et marchandise, nous avons entre le budget 2010 et le budget 2011, une plus-value de CHF 5'000'000.— qui se répartit principalement par les éléments suivants :

Fournitures de bureau, imprimés, publications : + CHF 314'000.— dont CHF 65'000.— pour les frais des élections 2011, CHF 70'000.— pour les frais d'annonces qui sont liés à l'augmentation de l'effectif du personnel et CHF 130'000.— d'acquisitions de multimédias, livres bibliothèque

Mobiliers, machines, véhicules et machines : +CHF 235'000.— pour l'acquisition de matériel de sécurité et des scooters électriques pour les APM ainsi que le remplacement des caisses enregistreuses, des machines de bureau et informatique.

Eau, énergie et combustible : + CHF 149'000.--, il s'agit de l'augmentation des coûts donnés par nos fournisseurs. Elle est également liée à l'augmentation de la consommation pour les bâtiments prévus pour 2011.

Achats, fournitures et marchandises : + CHF 236'000.--, dont CHF 50'000.— pour la réalisation de deux pigeonniers suite à une motion approuvée par le Conseil municipal, CHF 100'000.— pour des produits de nettoyage et la participation pour CHF 41'000.— aux Floralies.

Entretien par des tiers : + CHF 471'000.--, dont CHF 90'000.— pour la location d'une balayeuse, CHF 65'000.— pour l'entretien de la patinoire, CHF 50'000.— pour la signalétique du cimetière et l'entretien des égouts pour CHF 30'000.--.

Loyers, fermages & redevances d'utilisation : + CHF 302'000.--, dont CHF 180'000.— pour la location de containers pour notre police municipale et CHF 45'000.— pour la location de containers pour le centre de loisirs.

Honoraires et prestations de service : + CHF 3'177'000.--. C'est une augmentation liée principalement à toutes les activités prévues pour le 225^{ème} anniversaire de la ville de Carouge en 2011 et cela comprend également toutes les manifestations qui se dérouleront tout au long de l'année comme le printemps carougeois, les concerts d'automne, le 1^{er} août et la fête des promotions, cela représente un montant de CHF 2'260'000.--.

Nous avons CHF 409'000.— pour l'association Partage qui traite les déchets dans le Vieux-Carouge avec les vélos électriques, CHF 80'000.— pour les contrats de quartier, CHF 50'000.— pour le week-end du sport et de la santé, CHF 50'000.— pour les aînés, CHF 40'000.— pour les frais de surveillance et CHF 30'000.— pour le cinéma en plein air.

Autres charges : + CHF 100'000.— qui sont liés à la proposition du Conseil administratif visant à la gratuité des frais d'obsèques pour les carougeoises et carougeois au cimetière de Carouge.

Les intérêts diminuent de CHF 800'000.— par rapport au budget 2010. Cela provient de la diminution de la dette, l'autofinancement qui permet de financer nos infrastructures sans avoir à recourir à l'emprunt et la diminution du loyer, c'est-à-dire, un taux d'intérêts moins élevé en fonction des renouvellement prévu en 2011.

On prévoit pour fin 2011, une dette de CHF 18'000'000.— (pour rappel, celle-ci était prévue à CHF 30'000'000.— pour fin 2010).

Les amortissements augmentent de CHF 900'000.-- et passent à CHF 12'300'000.--. C'est en relation avec les délibérations qui ont été votées, notamment pour la Vigne-Rouge pour un montant de CHF 10'000'000.--, la Rippe pour un montant de CHF 2'900'000.— et CHF 2'000'000.— pour les Epinettes.

L'incidence est de CHF 923'000.— sur le budget de fonctionnement.

Il est prévu une différence de CHF 200'000.— pour les contributions. Il y a une diminution de CHF 823'000.— par rapport à la nouvelle péréquation entre 2010 et 2011 et une augmentation de CHF 620'000.— de rétrocession aux communes françaises.

Il est prévu une augmentation de CHF 300'000.— pour les dédommagements, dont 3,5% de la masse fiscale qui est rétrocédée à l'Etat pour la gestion de la fiscalité carougeoises pour CHF 144'000.--, CHF 30'000.— pour la fas'e en lien à l'augmentation de la masse salariale, la participation aux frais du GIAPP qui est augmentée de CHF 101'000.— et CHF 47'000.— pour les frais de bureau intercommunaux de l'ACG.

Les subventions aux institutions privées augmentent de CHF 200'000.— et passent à CHF 11'700'000.--. Cela comprend la subvention au théâtre des Amis, la subvention pour l'espace de vie infantine du Val d'Arve. Il y a une diminution pour l'espace de vie de Pinchat et l'association des Poussins.

Il présente un tableau pour les revenus par nature.

Concernant la nature 40 représentant les impôts, on a une augmentation de CHF 8'400'000.— de recettes fiscales pour arriver à CHF 80'300'000.--. Sur ces CHF 8'400'000.--, nous avons CHF 4'100'000.— qui proviennent des personnes physiques, CHF 900'000.— sur les personnes morales. Par contre, les impôts sur les chiens sont stables. Le fond de péréquation est de moins CHF 300'000.— et la taxe professionnelle est prévue en augmentation de CHF 3'700'000.--.

Concernant les investissements, nous avons des investissements bruts prévus à hauteur de CHF 43'461'000.— et des subventions pour moins CHF 100'000.— . Cela donne des investissements nets de CHF 43'361'100.—. 92 projets sont concernés et CHF 43'461'100.— se répartissent principalement entre deux catégories, CHF 18'975'000.— concernent les nouveaux projets et CHF 24'486'100.— sont destinés aux projets votés.

Il présente une liste non exhaustive des nouveaux projets et les énumère :

Mise en sécurité de la dalle Vibert-Etude & travaux	CHF 3'050'000.--
EVE Epinettes-Equipement	CHF 2'000'000.—
Aménagement secteur rue Montfalcon-Travaux	CHF 2'000'000.—
Collecteurs secteur rue Montfalcon	CHF 1'500'000.—
Réfection pont de Carouge (estimation CHF 7'000'000.—	
Participation de Carouge	CHF 1'200'000.—
Modema – Travaux	CHF 1'000'000.—
Centre communal (salle des fêtes/théâtre) crédit étude	CHF 1'000'000.—
Aménagements & installation	CHF 1'000'000.—
Grands travaux d'entretien & de réfection de route et	
De trottoirs	CHF 1'000'000.—
Mise en séparatif (Plan directeur 1984& selon réfection	
Routes)	CHF 1'000'000.—
Rénovation du bâtiment des Charmettes, salle CM &	
Parc Cottier – Concours	CHF 400'000.—
Stade de la Fontenette- Travaux de mise en conformité	CHF 400'000.—
Camion multifonction (remplacement V05/1984)	CHF 400'000.—
Abribus –Concours & crédit d'étude	CHF 400'000.—
Transformation bibliothèque des Promenades	CHF 350'000.—
Equipement communal de liaison fibre optique 1 ^{ère} étape	
Travaux	CHF 300'000.—
Ecole Jacques-Dalphin –Rénovation- jeux préau	CHF 300'000.—
Parking & Mail des Promenades- Etude d'impact	CHF 300'000.—
Total	CHF 17'600'000.--

Ces 18 nouveaux projets représentent 92.75% de CHF 18'975'000.—

Il nous énumère les projets votés :

Réalisation du demi-groupe scolaire de la Vigne-Rouge	
Situé à Grange-Collomb – travaux de construction	CHF 10'000'000.—
Réalisation d'un centre aéré situé à la Rippe (Vaud)	CHF 2'900'000.—
Acquisition d'une parcelle de deux parts de propriétés,	
Dans le but d'abriter une espace de vie infantine et la	
Constitution de servitudes de passage à pied et de restri-	
ction d'affectation au rez-de-chaussée (EVE Epinettes)	CHF 2'000'000.—
Rue de Veyrier, route, réfection chaussée	CHF 1'000'000.—
Rue de Veyrier, collecteur des eaux usées et eaux pro-	
Pres	CHF 1'000'000.—
Total	CHF 16'900'000.--

Ces 5 projets représentent 69.02% de CHF 24'486'100.--

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des finances.

M. Gerster estime que pour une fois, nous pourrions faire quelque chose d'original, ceci d'autant plus que c'est le dernier budget de la législature. Il pense que les chefs de service de l'administration se sont concentrés et nous avons eu une présentation claire. Il propose la discussion immédiate.

M. Baertschi pense qu'il serait léger de passer en discussion immédiate, ceci notamment en raison des enjeux qui se présentent, comme l'augmentation en postes de personnels. De plus, les membres ont des questions en rapport avec les données qui ont été communiquées par le département des finances.

La discussion immédiate est refusée par 11 oui et 15 non.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Walder aimerait attirer l'attention des commissaires sur les prévisions concernant les recettes ainsi que sur l'évolution inquiétante de la sous-traitance.

M. Gevisier est heureux que les pigeonniers soient inscrits au budget.

M. Richard demande des informations complémentaires sur les fourchettes proposées par le service cantonal de la fiscalité afin que nous puissions nous rendre compte d'où nous nous situons par rapport à l'année passée. D'habitude, nous avons des estimations prudentes et il aimerait s'assurer que nous ayons la même prudence cette année par rapport aux chiffres qui ont été communiqués.

13. ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION, TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN 159-2010 P

M. Nobs explique que c'est une délibération que nous avons l'habitude de joindre au projet de budget. Il s'agit de tous les menus travaux où il n'est pas souhaitable de faire des projets de délibérations mais dont nous souhaitons qu'ils subissent des amortissements. Vous avez la liste de ceux-ci avec le tableau des amortissements et le nombre d'annuités que chaque projet représente.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des finances.

Il n'y pas d'autre proposition et la Présidente passe au tour de pré-consultation :

Mme Stebler remarque dans les travaux extraordinaire d'entretien, réfections et aménagements, une somme de CHF 45'000.— est prévue pour l'école Montfallcon. Celle-ci concerne les faux plafonds.

Est-ce que le préau couvert fait partie d'une autre rubrique ?

La Présidente répond que cette question doit être posée en commission.

M. Vout constate qu'il est prévu un arrosage automatique pour les espaces verts. Le but consiste à économiser la main d'œuvre, l'eau et moderniser alors qu'on achète des véhicules électrique pour aller arroser les fleurs. Il ne voit pas pourquoi on veut mettre des tuyaux partout alors qu'on peut se servir de notre personnel.

14. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OCTROI D'UNE AIDE EXTRAORDINAIRE EN FAVEUR DE LA FONDATION CLAIR-BOIS EN VUE DE LA CREATION D'UN 5^{EME} FOYER POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES PLYHANDICAPEES, CLAIR-BOIS, PRIEURE 160-2010 P

Mme De Haller explique que la Fondation Clair-Bois, a un nombre considérable de personnes à accueillir et souhaite créer un 5^{ème} foyer. Pour ce faire, elle sollicite les communes pour un soutien. A l'époque, nous avons soutenu Aigues-Vertes qui avait également besoin d'un soutien pour agrandir son village et nous vous proposons de soutenir cette construction. Elle précise que ce foyer ne servira pas uniquement à l'hébergement de personnes handicapées puisqu' il est également prévu de faire un lieu de travail en interaction avec des enfants. Le projet est intéressant et nous vous proposons de voter le montant CHF 20'000.—.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion :

M. Montessuit demande si la demande de subvention était chiffrée et si le montant de CHF 20'000.— est demandé à chaque commune.

Mme De Haller répond que le budget total a été donné mais il n'y a pas de montant fixé dans cette demande.

M. Montessuit demande sur quelle base le montant de CHF 20'000.— a été fixé ?

Mme De Haller explique que nous avons attribué CHF 20'000.— à Aigues-Verte, raison pour laquelle ce montant est proposé.

M. Montessuit propose un amendement visant à octroyer une subvention de CHF 50'000.—.

M. Gerster relève qu'à chaque demande, nous attribuons des montants égaux pour tout le monde. Ce n'est pas parce qu'une proposition nous plaît mieux qu'une autre que nous devrions augmenter ce montant. Vu que ce n'est pas un geste innocent pour nos communiés et qu'il n'y a pas eu une demande personnalisée avec un montant fixe, il pense que le montant de CHF 20'000.— est correct.

L'amendement de M. Montessuit est refusé par 3 oui, 18 et 5 abstentions.

Le projet est accepté par 25 oui et 1 abstention.

Vu les efforts importants entrepris par la Fondation Clair Bois pour acquérir les fonds nécessaires au financement de la création d'un 5^{ème} foyer pour l'accueil de personnes poly-handicapées situé à la Gradelle et qui nécessite de considérables investissements ;

Considérant que les personnes souffrant de handicaps importants, tant sur le plan moteur que psychique, doivent trouver leur place dans notre société et bénéficier de structures qui répondent à leurs besoins particuliers ;

Considérant la pertinence d'un projet qui offre non seulement des places en internat mais également des places de travail dites "protégées" ;

Considérant que la Fondation Clair Bois a l'une de ses grandes institutions, Clair Bois-Pinchat à proximité immédiate de notre Commune ;

Vu le soutien financier apporté par d'autres communes genevoises aux projets de Clair Bois Lancy, Clair Bois Minoterie et pour ce nouveau foyer du Prieuré ;

Le Conseil administratif propose de contribuer par une subvention d'investissement de CHF 20'000.—, somme qui sera payée en un seul versement.

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 25 oui et 1 abstention

DECIDE

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit extraordinaire de CHF 20'000.—, destiné à la création d'un 5^{ème} foyer pour l'accueil de personnes polyhandicapées, Clair Bois Priuré.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue à l'article 1. dans le compte 58.565 des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif, compte 58.165.*
3. *D'amortir le montant de CHF 20'000.— au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2012, sous rubrique 58.331.*

15. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OCTROI D'UNE AIDE EXTRAORDINAIRE EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DES INONDATIONS AU PAKISTAN 161-2010 P

Mme De Haller ne va pas répéter ce qui a été dit lors de la dernière séance puisque, suite à un souhait des commissaires, nous revenons avec une même délibération pour un montant de CHF 20'000.--.

M. Berger pense que la proposition qui est faite est louable mais le caractère répétitif n'est pas prévu, quelque soit l'importance de la catastrophe. Le groupe libéral considère que ce montant est justifié et qu'il n'y a pas de raison pour qu'il soit modifié ou augmenté.

M. Gerster va dans le même sens et l'idée n'était pas de répliquer immédiatement parce que nous pourrions parler de saucissonnage, ce qui déplaît fortement à M. Monney. Il faudrait y revenir plus tard car c'est une catastrophe qui va probablement perdurer. Il pensait qu'il s'agissait d'une erreur à l'ordre du jour. Est-ce que cela veut dire que ce point 15 reviendra à chaque Conseil municipal ?

M. Monney rappelle que l'ampleur de cette catastrophe concerne 20 million de personnes touchée et qu'il y a eu des dizaines de milliers de morts. C'est un des plus grands désastres auquel a été confronté l'ONU ces dernières années.

La prise en considération est approuvée par 16 oui et 10 non.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

Mme De Haller souhaite reprendre le procès-verbal de la dernière séance pour répondre aux personnes prétendant que nous ne devrions pas revenir aujourd'hui avec cette proposition. Elle relève en page 39 que M. Walder propose, pour répondre à la demande de M. Monney,

de ne pas déroger à la règle et rester à CHF 20'000.— pour ce projet de délibération. Par contre, il demande que le Conseil administratif, dans sa grande sagesse représente un projet de délibération dans un mois car le Pakistan va avoir besoin d'aide pour plusieurs mois, voire années. M. Monney répond que la proposition de M. Walder lui convient très bien. Ensuite, personne n'a plus pris la parole et le projet a été accepté à l'unanimité.

Le projet est accepté par 17 oui, 9 non et 1 abstention.

Vu la demande du Conseil municipal lors de sa séance du 16 septembre 2010 de présenter une nouvelle délibération en faveur des victimes des inondations au Pakistan ;

vu que plus de 20 millions de personnes sont touchées par des inondations sans précédent, qui ont fait plus d'un millier de victimes ;

que des dizaines de milliers de Pakistanais ont pris la fuite pour échapper aux crues qui frappent les provinces du Nord-Ouest ;

que des villages entiers ont été détruits par les pluies de mousson ;

que les habitants désertent villes et villages à la recherche d'un abri ;

que des centaines de volontaires du Croissant-Rouge pakistanais sont en première ligne pour évacuer les personnes piégées par les flots et distribuer des colis alimentaires, couvertures et tentes aux sans-abris ;

que la Croix-Rouge suisse prévoit d'acheminer des biens de secours à 550 familles ayant tout perdu ;

que des volontaires du Croissant-Rouge local distribuent des colis familiaux contenant des articles d'hygiène, ustensiles de cuisine, couvertures, moustiquaires et fournitures scolaires ;

que selon les possibilités, des tentes seront également remises aux sans-abris ;

que dans l'immédiat, la Croix-Rouge suisse a débloqué CHF 100'000.— ;

qu'afin d'assurer la fourniture et la distribution des tentes, la Croix-Rouge suisse a besoin au plus vite de CHF 200'000.— ;

que pour être en mesure de répondre à ces besoins essentiels, la Croix-Rouge suisse est tributaire du soutien financier du pouvoir public et du secteur privé ;

conformément à l'article 30, lettre e de la loi de l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 17 oui, 9 non et 1 abstention

DECIDE :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit humanitaire de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son action d'aide aux victimes des inondations au Pakistan.

2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2010 en dépense supplémentaire (rubrique 58.367).*
3. *De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

16. PROJETS DE DELIBERATIONS

Il n'y en a pas

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Il n'y en a pas

18. MOTIONS

1) Aide unique pour les familles carougeoises R

Cette motion a été prise en considération le 18 février 2010 et renvoyée en commission des pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 28 septembre 2010 et le rapport a été établi par Mme C. Vaucher.

La commission a voté un préavis négatif pas 3 oui, 6 non et 4 abstentions.

Mme Vaucher n'a rien à ajouter à son rapport.

La Présidente ouvre la discussion :

M. Barthassat propose deux amendements :

1. Que l'aide soit prévue jusqu'à 25 ans.
2. Ces chèques sont de façon prépondérante accordés aux associations carougeoises.

Le 1^{er} amendement est accepté par 14 oui, 5 non et 7 abstentions.

Le 2^{ème} amendement est accepté par 12 oui, 10 non et 4 abstentions

M. Walder rappelle que dans le rapport de commission, il y avait une proposition qui visait à doubler l'aide à l'achat des abonnements TPG et passer la subvention de CHF 150.— à CHF 300.—, sachant que celui-ci coûte CHF 450.--.

Le préavis a été validé par 6 oui, 3 non et 3 abstentions.

La structure pour aider les parents existe déjà et il demande de voter cette proposition en lieu et place de celle qui consiste à mettre sur pied une nouvelle structure.

La Présidente constate qu'il n'est pas clair qu'il soit prévu un amendement en lieu et place de l'aide pour des activités culturelles et sportives.

M. Walder propose l'amendement suivant : en lieu et place de l'aide pour des activités culturelles et sportives, nous passons de CHF 150.— à CHF 300.— la subvention pour l'abonnement TPG pour tous les enfants entre 4 et 25 ans habitant la Ville de Carouge.

M. Barthassat ne croit pas qu'il s'agissait d'une proposition en lieu et place mais simplement un autre amendement. De plus, c'est une proposition qui n'a rien à voir avec l'aide proposée en premier lieu.

La Présidente demande à M. Walder si son amendement est en lieu et place. Lequel cas, nous voterons cet amendement dans ce sens où, alors, c'est quelque chose en plus.

M. Walder l'envisageait en lieu et place mais, comme cela n'a pas été mentionné et qu'il ne se rappelle pas si l'a dit textuellement, il propose de le voter comme amendement et ensuite, nous voterons le projet ainsi amendé. Le cas échéant, les deux seront acceptés.

M. Morex répond à M. Walder qu'il y a une confusion puisqu'on a pris en considération une motion bien précise lors d'une séance du Conseil municipal et qu'elle a ensuite été renvoyée en commission. Aujourd'hui, M. Walder demande à en remplacer les termes. S'il ne souhaite pas cette motion, il faut la refuser et en présenter une autre avec une formulation pour les abonnements TPG. Nous ne pouvons pas remplacer une motion par une autre, ni mettre un amendement qui parle d'un autre sujet. La motion de M. Walder doit être traitée à part.

M. Walder rejoint en partie les propos de M. Morex même si le fond du sujet consiste à aider les familles qui en ont le plus besoin. Il pense que nous pouvons arriver au même résultat sans mettre une structure administrative en place. Il retire son amendement et en fera un autre lors de la séance traitant le budget.

M. Richard rappelle que la motion ne peut pas être amendée de cette façon puisqu'elle serait complètement modifiée. Il avait été dit que nous étions d'accord d'aider les familles mais non pas par la voie de cette motion mais par une autre solution qui exclut la première. Formellement, il nous faudra repasser avec une nouvelle motion ou un deuxième acte. Il suggère de refuser cette motion parce qu'elle n'apporte pas la bonne solution par rapport à la proposition qui a été énoncée par M. Walder et qui fera le sujet d'une prochaine motion.

M. Papparou souhaite donner sa voix et faire écho avec celle de M. Morex. Si nous ne sommes pas d'accord avec cette motion, il faut la balayer. Si nous souhaitons aider les carougeois avec une aide ponctuelle sur les T.P.G, il faut présenter une nouvelle motion.

M. Barthassat rappelle que la motion est une aide aux familles pour des activités culturelles et sportives. Il trouverait étonnant que les gens refusent ce genre de motion.

M. Monney ajoute que les commissaires ont reçu un complément au rapport de commission, à savoir une information du service de M. Berthoud. Il est dit que cette motion engendra CHF 40'000.-- à 50'000.-- pour les frais administratifs. Il estime que cet argent pourrait être mieux investi et il n'est pas contre cette motion mais ces frais sont excessifs. Comme le disait M. Walder, la structure existe déjà pour les abonnements T.P.G et nous n'avons qu'à modifier le montant. L'argument des P.D.C est de dire que cela aidera les familles financièrement mais il pense que nous pouvons le faire par le biais des T.P.G. L'argent qui sera économisé avec les T.P.G pourrait être utilisé pour payer les frais d'inscription pour des activités culturelles et sportives des jeunes carougeois.

M. Barthassat relève que M. Berthoud aime se compliquer les choses car il y a des actions très simple à faire sans avoir besoin de CHF 50'000.--. Il ne s'agit pas de donner de l'argent aux carougeois mais aider et peut-être provoquer l'envie de faire des activités culturelles et sportives.

Mme Donnet relève que ce n'est pas le fait de regarder les frais administratifs, qui, il est vrai, sont assez important mais c'est surtout le principe de l'arrosage qui est déplaisant. Certaines familles n'ont pas besoin de cette aide et elle doit être ciblée pour ceux qui en ont réellement besoin. Cela ne doit pas être un cadeau où une carte blanche offert à toutes les familles carougeoises

M. Juget demande si nous sommes en discussion immédiate.

La Présidente répond que cette motion a été votée lors du dernier Conseil municipal et a été renvoyée en commission. Celle-ci l'a traitée et elle est en retour. Aujourd'hui, nous discutons de ce que nous allons en faire, à savoir si nous la votons ou non et chacun peut prendre la parole pour donner son avis. M. Barthassat a présenté deux amendements qui ont passé. M. Walder en a présenté un qu'il a ensuite retiré et nous discutons avant de passer au vote.

M. Morex explique qu'il est contre l'arrosage mais il est étonné lorsqu'il entend Mme Donnet dire que c'est de l'arrosage et que les abonnements T.P.G n'en sont pas. Il est désolé mais le procédé est le même puisque les gens qui ont les moyens bénéficient aussi de la baisse des abonnements et il ne voit pas de différence entre les deux motions.

M. Barthassat rejoint les propos de M. Morex et ne comprend pas que Mme Donnet appelle ça de l'arrosage quand, de l'autre côté, il est fait exactement la même chose. Nous proposons simplement d'aider les jeunes à faire des activités culturelles et sportives et il n'y a aucun arrosage.

M. Montessuit pense qu'on peut être pour ou contre cette motion. Toutefois, il a de la peine à comprendre l'accusation d'arrosage envers cette motion car c'est en opposition avec l'augmentation des attributions pour les abonnements T.P.G. En effet, celles-ci peuvent être prises par opportunisme, par n'importe qui, même par des gens qui n'en ont pas besoin. Il faut arrêter de faire de la moralisation sur une motion et voter selon ces convictions

Mme Donnet rectifie à M. Morex qu'elle n'a pas mis en perspective l'arrosage avec les T.P.G puisqu'elle n'en a pas parlé.

M. Monney revient sur la remarque de M. Morex car l'objectif, par rapport aux abonnements T.P.G. est d'encourager les jeunes à prendre les transports en commun. Par contre, la motion P.D.C n'a qu'un objectif financier et pas le même effet.

M. Walder relève que nous sommes tous sensible à vouloir favoriser la culture et le sport chez les jeunes. Toutefois, le reproche provient du fait de vouloir s'entêter à mettre sur pied quelque chose d'extrêmement lourd alors que le service concerné de la Commune nous explique noir sur blanc que cela va être compliqué. Nous pouvons leur faire confiance et il rappelle qu'une personne autour de cette table voulait valider le budget en faisant confiance aux services sans le lire. Il estime que lorsqu'un chef de service explique les complications de la mise en place, on peut lui faire confiance. Il y a d'autres solutions pour favoriser la culture et le sport comme le subventionnement d'équipements sportifs et le subventionnement à des institutions qui propose des services. Rien ne nous empêche de baisser encore les tarifs piscine et discuter pour donner d'autres avantages aux jeunes. Nous nous opposons au fait de passer par des systèmes de tickets et mettre une structure administrative lourde pour la Commune, les familles et les associations et il votera contre cette motion.

M. Morex répond à Mme Donnet que c'est bien ce qu'il lui reproche car elle a parlé d'arrosage pour la culture et le sport et non pour les T.P.G. Pour répondre à M. Monney, dire que c'est aussi pour encourager les jeunes à prendre les transports en commun, il voit mal un étudiant, collégien ou écolier prendre sa voiture. Il ajoute qu'il était opposé à cette motion mais, au vu des remarques formulées par l'alternative, il va la soutenir.

M. Barthassat pense que le service adéquat est comme lui, pas parfait. Il y a des choses auxquelles ils n'ont pas pensé et se sont peut-être trompé sur d'autres mais on peut les aider. Pour répondre à M. Monney, ce n'est pas un arrosage de CHF 200.— mais aider les gens à avoir l'idée, ceci d'autant plus qu'il est proactif de faire des activités sportives et culturelles. Les buts sont les mêmes que pour les T.P.G, ce n'est pas un arrosage pour les gens qui prennent le bus mais l'idée est de leur donner l'envie de prendre les transports en commun.

Mme Budry rappelle qu'A Gauche Toute défend la gratuité des prestations, ce qui est plus démocratique. Le subventionnement doit apporter la gratuité et non une aide.

M. Barthassat rejoint les propos de Mme Budry et, sur le fond, il est aussi pour la gratuité mais on ne peut pas demander la gratuité à une association de football, de piano ou autre et le problème est là.

M. Monney répond à M. Morex que cette mesure va coûter CHF 700'000.-- à 800'000.—. Il pense que cet argent serait mieux investi en aidant les associations culturelles et sportives carougeoises par une augmentation de subventions bien ciblées.

Mme Wermeille pense que le but de cette motion est louable. Par contre, nous savons que la culture, le sport se développent plus facilement dans un terreau familial qui n'a pas de soucis économique, quotidien et qui peut se projeter dans des loisirs. Les enfants ayant peu l'habitude parce que les parents n'ont pas le temps, les disponibilités, l'énergie, la connaissance auront beaucoup de difficulté à défendre leur point de vue auprès des parents qui devront aller lire l'information, la comprendre, faire des démarches pour avoir un bon, pour trouver le sport où l'activité convenant à l'enfant. C'est une démarche fastidieuse et elle ne pense pas que c'est de cette manière, qu'on va favoriser les personnes et les enfants qui en ont vraiment le plus besoin.

La présidente demande au membre d'apporter quelque chose au débat car la discussion tourne en rond. Il est important que chacun s'exprime mais sans se répéter.

M. Papparou explique que si tout à l'heure, il était d'accord à 100%, avec M. Morex, maintenant, il ne comprend pas son point de vue car lorsqu'il faudra engager une personne supplémentaire pour gérer cette motion, il sera le premier à refuser, à juste titre, qu'un employé s'occupe de cette motion du P.D.C

M. Morex pense qu'on peut très bien faire ce travail sans engager de personnel supplémentaire. Il demande à passer au vote car il semble que tout a été dit.

M. Barthassat rappelle que ce n'est pas CHF 800'000.— mais CHF 600'000.— et nous pouvons prendre l'exemple de Versoix qui n'a pas engagé de personnel supplémentaire et fait un super travail.

M. Montessuit pense que l'intervention de Mme Wermeille est juste et qu'elle a parfaitement raison. Si cette motion est votée, il faudrait étudier la possibilité de générer ce besoin de culture et de recherche dans les familles qui n'ont, peut-être pas, à la base, la volonté de sauter sur cette occasion.

Mme De Haller souhaite rassurer M. Barthassat car elle ne croit pas que M. Berthoud aime particulièrement se compliquer la vie, il a assez d'autres choses à faire. Elle le remercie beaucoup, en son nom, de vouloir l'aider à trouver des solutions à cette motion qui, comme il l'a expliqué en commission, n'est pas du tout quelque chose de facile à instaurer. Nous avons l'habitude, après moult complications et discussions avec les T.P.G d'organiser, chaque année, un adressage de lettres (3'700 familles) pour qu'elles aillent directement au T.P.G. S'il est envisagé une solution avec des bons, comment serons-nous certains qu'ils seront utilisés par les bonnes personnes et à bon escient sans qu'il n'y ait un trafic de bons. Si vous souhaitez contacter les associations carougeoises et toutes celles du canton qui peuvent, éventuellement avoir, des enfants carougeois qui prennent des cours, on en finit pas. Vous avez tous reçu, avec le procès-verbal de la commission sociale, le rapport de M. Berthoud. Référez-vous à ce mémo établi par le service des affaires sociales car il comporte toutes les réponses aux questions que vous pourriez vous poser. Elle préconise un net refus de cette motion pour des raisons d'organisation et d'administration.

M. Barthassat ne croit pas que M. Berthoud se complique la vie mais il y a des possibilités beaucoup plus simple, tel que l'exemple qui vient d'être donné de faire comme avec les T.P.G. et les associations peuvent s'occuper du travail. Il est désolé de devoir donner du travail aux services de la Ville de Carouge mais il croyait qu'ils étaient à notre disposition, bien qu'il semble que c'est le contraire.

La Présidente propose de voter la motion avec les amendements suivants :

1. Que l'aide soit prévue jusqu'à 25 ans.
2. Ces chèques sont de façon prépondérante accordés aux associations carougeoises.

La motion amendée est acceptée par 13 oui, 12 non et 1 abstention

Aide unique pour les familles carougeoises

Considéran

- *Sachant que la situation économique va probablement devenir de plus en plus difficile pour les familles.*
- *Sachant que d'entretenir une famille avec des enfants coûte de plus en plus cher.*
- *Sachant que le chômage risque de se développer sur une grande échelle.*
- *Sachant que les finances de la Ville de Carouge sont saines.*

Le PDC demande, au Conseil administratif, d'étudier la possibilité de remettre à chaque famille un chèque unique de 200 francs par enfant jusqu'à 25 ans, à valoir sur des frais d'inscriptions ou de cotisations dans le cadre d'activités sportives, culturelles ou de garde.

Ces chèques sont de façon prépondérante accordés aux associations carougeoises.

2^{ème} motion

M. Papparou souhaite que sa motion soit portée à l'ordre du jour

Le secrétaire la lit :

2) Pour des toilettes accessibles et gratuites

- Considérant qu'il y a un manque évident de toilettes publiques dans la Ville de Carouge ;
- Considérant que d'en construire de nouvelles implique de gros investissements ;
- Considérant que l'entretien et la surveillance de celles-ci ont un coût important ;
- Considérant que l'usage de se rendre dans un café pour satisfaire ses besoins implique souvent l'obligation de consommer ;

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

À étudier toutes les mesures possibles pour permettre aux passant-e-s un accès facile et gratuit aux toilettes des cafés/restaurants carougeois notamment

- En associant à cette réflexion les restaurateurs de Carouge ;
- En les soutenant financièrement dans l'entretien de leurs toilettes privés ;

- En développant une signalétique simple tant sur les portes d'entrée des cafés/restaurants que sur les plans réactualisés de la Ville de Carouge.

Le Parti socialiste

La prise en considération est refusée par 9 oui, 13 non et 4 abstentions.

3^{ème} motion

M. Gevisier souhaite que cette motion soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire la lit :

3) Sports santé

Le groupe UDC du Conseil municipal de la ville de Carouge, interpellé par des Carougeoises et des Carougeois, formule la motion suivante :

- *Vu que le sport n'est pas pratiqué que par des jeunes,*
- *Vu que des personnes de tous âges ont également besoin de sport,*
- *Vu qu'il y a de grands clubs sportifs sur la ville de Carouge,*
- *Vu que le sport est bon pour la santé,*
- *Vu qu'il y aura une refonte des commissions par la ville de Carouge,*

Le Groupe UDC, dans la séance du 14 octobre 2010

Invite le Conseil administratif

À étudier toutes les possibilités de créer une commission Sports-santé.

*Pour l'UDC Carouge
René Guldemann René Gevisier*

Le P.D.C, le Parti Libéral, le Parti Radical

M. Montessuit ne prendra pas en considération cette motion dans la mesure où il y a déjà une commission des règlements qui penche sur la révision du Conseil municipal et qu'il est redondant de faire des motions qui parlent de la même chose.

Le vote de la prise en considération est à égalité par 13 oui et 13 non

La Présidente doit trancher ;

La Présidente explique que, par principe, toute motion doit être prise en considération et elle vote pour celle-ci.

La prise en considération est acceptée par 14 oui et 13 non.

M. Morex demande le renvoi en commission des règlements.

M. Maulini demande la discussion immédiate.

Le vote pour la discussion immédiate est à égalité par 13 oui et 13 non.

La Présidente doit trancher et pense qu'on peut en discuter en discussion immédiate.

La Présidente ouvre la discussion :

M. Richard explique que lors de la dernière séance de la commission des règlements, nous avons élaboré quelques pistes pour transformer les appellations des différentes commissions, certaines pouvant être regroupées, d'autres devenir pérenne alors qu'elles ne l'étaient pas et inversement. Sur la base de ces discussions, un mandat a été donné à une juriste bien connue de chez nous afin qu'elle fasse quelques propositions. En ce qui concerne son avis personnel sur la question des sports, il pense qu'il ne faut pas multiplier les commissions et qu'il serait dommage d'en avoir une qui s'occupe que des sports, croyant par là régler le problème général social puisqu'à chaque fois que nous parlons sport, c'est pour lutter contre les incivilités, la violence, etc.

C'est le rôle exact de la commission sociale de veiller au bien être des gens, y compris par la pratique sportive et, en ce qui concerne les équipements, c'est la commission des travaux qui doit s'en préoccuper. Il ne voit pas la nécessité d'avoir une commission des sports.

Mme Donnet attend le retour de la juriste qui nous fera des propositions pertinentes sur les commissions. Elle trouve que jusqu'à présent, nous nous sommes très bien débrouillés avec les commissions existantes.

M. Gevisier demande un renvoi en commission des règlements.

La Présidente rappelle que nous avons voté la discussion immédiate et nous ne pouvons pas faire un renvoi en commission des règlements.

M. Gevisier pense qu'avec le nombre de clubs de sport que nous avons et tout ce qui y a été investi, nous pourrions faire une commission pour le sport, comme cela existe dans plusieurs communes.

M. Montessuit pense que la proposition de créer une commission sport et santé est discutable, bien que l'argumentaire soit relativement faible. Le groupe UDC peut faire ses propositions en commission des règlements. Il propose de refuser cette motion.

La motion est refusée par 12 oui, 13 non et 1 abstention.

4^{ème} motion

M. Barthassat demande à ce qu'elle soit portée à l'ordre du jour et la lit :

4) Pour une salle dévolue aux jeunes carougeois et les alentours

Considérants :

- *Sachant que les jeunes manquent cruellement d'endroit où ils peuvent se réunir.*
- *Sachant que les établissements ouverts le soir et la nuit sont souvent hors de prix et de trop haut standing.*
- *Sachant que les jeunes n'ont souvent pas d'autres choix que de se réunir dehors.*
- *Sachant que la fermeture du MOA, seul endroit à Genève avec l'Usine acceptant tous les jeunes sans discrimination, rend encore plus pertinent et urgent la création d'un nouveau lieu de création d'un nouveau lieu de réunion.*
- *Sachant que la création d'un lieu festif peut être l'occasion d'une expérience unique en permettant un dialogue constructif intergénérationnel.*
- *Sachant que ce type de lieu peut être utilisé par l'ensemble des habitants du canton et qu'il pourrait être l'objet d'un projet intercommunal.*

Nous demandons, au Conseil administratif, d'étudier prioritairement la possibilité de création d'un tel lieu de rencontre en partenariat avec les communes de Veyrier, Troinex, Bardonnex et Lancy.

Le P.D.C., Le Parti Radical, le Parti Libéral, Le groupe U.D.C., le Parti Socialiste, A.G.T, les Verts

La prise en considération est acceptée par 25 oui et 1 abstention.

M. Barthassat demande le renvoi en commission sociale.

Messieurs Maulini et Morex demandent la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 7 oui, 16 non et 3 abstentions.

La motion est renvoyée en commission sociale et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation :

Mme Donnet trouve cette motion intéressante mais elle souhaite que les commissaires se penchent sur le dernier paragraphe, c'est-à-dire le bien fondé si on trouve une salle destinée aux jeunes car elle n'est pas persuadée qu'il soit bien qu'elle également soit mise à la disposition d'autres utilisateurs. Ce n'est pas les mêmes buts et il vaudrait la peine de regarder avec des spécialistes s'occupant de ce genre de salle comme les travailleurs sociaux. Elle imagine que cela doit être un lieu de rencontre et festif et elle n'est pas persuadée qu'il soit intéressant de mêler les deux.

M. Walder souhaite que les commissaires réfléchissent à la possibilité de favoriser les locaux à la culture alternative afin de favoriser la venue d'institutions telle que le MOA où autres, qui favorisent l'accès aux jeunes à des événements, des soirées, à une culture un peu moins cher.

M. Montessuit souhaite que les motionnaires éclaircisse de quoi on parle. Est-ce que nous allons communaliser des boîtes de nuit ? Où allons-nous gérer la culture alternative par l'Etat, ce qui paraît assez limite ? Il faut que nous sachions clairement de quoi on parle.

M. Voignier demande à ce que les jeunes libéraux, radicaux soient auditionnés. Ils sont en train de préparer une pétition en ville de Genève pour avoir des lieux alternatifs et ont reçu des propositions quant à la manière de les présenter et les aménager.

M. Maulini est étonné de la confusion qui démarre immédiatement sur ce sujet parce qu'une jeunesse en mal d'espaces populaires ne concerne pas vraiment la culture alternative, la fermeture du MOA non plus. Par contre, la revendication de Bottelons, type Bastions 2008 n'est pas non plus de la culture alternative. Il rejoint celles et ceux qui demandent des précisions parce que si c'est pour implanter une salle hyper bruyante dans l'une des communes indiquées, nous n'aurons que des réponses négatives. Il y a une réflexion à avoir car le discours qui est sous tendu consiste à dire qu'il ne se passe rien à Genève et qu'il faut aller à Lausanne. Il n'est pas très d'accord et c'est une approche qui l'ennuie profondément.

M. Baertschi rappelle qu'autrefois nous avions le moulin à danse sur le territoire de la commune de Carouge. Celui-ci a brûlé et le développement s'est fait, par la suite, sur des anciennes zones industrielles. Si nous voulons trouver des emplacements de ce type, il aurait fallu y penser au niveau du plan directeur puisqu'aujourd'hui, nos zones industrielles sont en train d'être densifiées pour de l'habitat. Il y a un gros problème de fond.

Mme Stebler soutien la motion mais elle fait remarquer qu'on parle toujours des jeunes mais elle a envie de dire qu'il y a aussi les moins jeunes dont elle fait partie et qui n'ont plus d'autres choix que de se réunir dedans ou dehors. Elle a recensé le chat noir, le RDV, la route de Saint-Julien, les acacias et il y a quand même 4-5- boîtes de nuit pour les jeunes. Par contre, il n'y a rien pour nous depuis le moulin à danse et quand on parle de santé et sport, nous pourrions y intégrer la danse, le mouvement. Nous devons également nous pencher pour les moins jeunes car il n'y a absolument plus rien du tout.

Mme Budry fait part de son grand étonnement de voir une motion partie de la droite et qui demande plus de salle pour les jeunes avec tous les discours que nous avons entendu concernant le bruit, les déprédations, etc des jeunes. Elle s'inquiète un peu de la formulation du titre : pour une salle dévolue aux jeunes carougeois et des alentours. Devrons- nous montrer d'où on vient, de quelle commune ?

Elle souhaite qu'on se penche sur ce problème pour éviter les confusions.

M. Gevisier rappelle qu'il existait les bals populaire, les jeunes se réunissait et n'étaient pas dans la rue à faire des bottelons.

5^{ème} motion

M. Barthassat demande à ce qu'elle soit portée à l'ordre du jour et la lit :

5) Pour un soutien aux valeurs du sport comme moyen éducatif

Considéran

- *Sachant que les valeurs du sport comme moyen éducatif et l'encouragement à sa pratique sont primordiaux.*
- *Sachant que Carouge s'est dotée d'une patinoire avec la contribution de la Fondation **Sport for Life** à ses débuts.*
- *Sachant qu'une association hockey carouge va se créer selon le modèle et avec l'aide de Genève Futur Hockey.*
- *Sachant que l'association Genève Futur Hockey a permis de fournir gratuitement les patins aux utilisateurs de la patinoire de Carouge.*
- *Sachant que Genève Futur Hockey compte aujourd'hui environ 1'000 jeunes (dont des carougeois), à tous les niveaux de la formation et qu'à terme, ils aimeraient répondre à la demande grandissante des 5'000 garçons et filles voulant s'adonner à la pratique du hockey sur glace.*
- *Sachant que la fondation Sport for Life a proposé de programmes de découverte d'un sport intitulés "Le Petit Tennis" et le "Petit Hockey" aux différentes écoles de Carouge.*
- *Sachant que plus de 300 enfants à Carouge ont, à ce jour, déjà été concernés par ces programmes qui ont rencontré un énorme succès.*

Nous demandons au Conseil administratif de prévoir au budget 2011 de la commune une subvention de CHF 75'000.— pour chacune des structures, à savoir : Genève Futur Hockey et la Fondation Sport for Life.

Le P.D.C, Le Parti Radical, le Parti Libéral, Le groupe U.D.C, le Parti Socialiste, les Verts

La prise en considération est acceptée par 23 oui et 2 non.

M. Barthassat demande le renvoi en commission des finances.

M. Montessuit propose la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 6 oui, 17 non et 3 abstentions.

La motion est renvoyée en commission des finances

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Stebler explique que si elle a refusé la prise en considération de cette motion c'est parce qu'elle trouve que le hockey a changé, il y a des pubs sous la glace pour l'alcool et c'est un sport d'une extrême violence. Ce n'est plus du sport mais de la lutte et des coups.

M. Papparou souhaite que les commissaires s'enquiert avec attention, si cette subvention est accordée à ces associations sportives, de voir où va cet argent. Va t'il servir au fonctionnement, au voyage des présidents ? Il est important de savoir dans quel type de dépenses ses CHF 75'000.— vont être octroyés.

M. Barthassat demande aux commissaires d'inviter les responsables de sport for life, de Genève futur hockey ainsi que le président du Genève Servette.

M. Richard ne sait pas de quoi on parle concernant les formations dans les écoles à Carouge, il n'a jamais vu cela et il aimerait qu'on le lui explique. Il souhaite également savoir si une demande a été formulée par ces associations avec un budget et des chiffres. C'est annoncé comme des noix sur un bâton, le montant est énorme, sans demandes et il trouve que c'est ahurissant. Il n'aimerait pas recevoir les gens mais plutôt consulter leurs requêtes pour étudier ce qui est réellement demandé, ce qu'ils s'appêtent à faire et si c'est réaliste.

La présidente attire l'attention sur le fait qu'en tour de pré-consultation, nul ne peut obtenir la parole plus d'une fois selon l'art. 42 du règlement.

M. Walder rejoint M. richard dans le souhait de savoir si cette demande correspond à un besoin et il attire l'attention sur le fait que la motion demande d'accorder ces montants pour l'année 2011. Il aimerait entendre de la part des institutions concernées, ce qu'elles prévoient pour 2012. Est-ce que cela doit devenir une ligne budgétaire permanente ou non ? Parallèlement, il aimerait des chiffres concernant la fréquentation des carougeoises et carougeois dans leurs institutions.

M. Monney souhaite qu'on invite une personne du D.I.P pour qu'il puisse nous parler de l'expérience qui a été faite au Val d'Arve par rapport à cette proposition.

6^{ème} motion

6) Pour que le réseau vert devienne enfin une réalité

Le secrétaire la lit :

1. Pour que le réseau vert devienne enfin une réalité

Vu la délibération 63C-2004 votée en avril 2005 ;

Vu que les 7 itinéraires (et non 6 comme mentionné dans le rapport du 3 septembre 2010 sur l'avancement des travaux) auraient du être entièrement réalisés à fin 2011 (un par année) ;

Vu que la délibération prévoyait la réalisation de véritables pénétrantes vertes afin que les cyclistes et les piétons puissent traverser Carouge en toute sécurité ;

Vu l'importance d'avoir des itinéraires cyclables continus et cohérents ;

Vu qu'aucun itinéraire n'a été réalisé à ce jour ;

Vu que les bandes cyclables, qui consistent en un simple marquage au sol, constituent des mesures transitoires en attendant de créer de véritables pistes cyclables. Dès lors elles ne sauraient être comprises comme partie intégrante du réseau vert ;

Vu que les deux itinéraires qui étaient à l'étude en 2008 (Rte de Veyrier et av. Vibert) n'ont toujours pas été réalisés ;

Vu que la Ville de Lancy se dit prête à entrer en discussion pour une réalisation rapide d'une vraie piste cyclable sur l'avenue Vibert ;

Vu que le rapport sur l'avancement des travaux daté du 3 septembre 2010 démontre clairement que rien ou presque n'a été réalisé ;

Vu que la promotion de la mobilité douce reste plus que jamais d'actualité dans notre commune qui est engorgée par le trafic automobile ;

Vu que la commune arrive encore aujourd'hui à aménager des nouveaux tracés sans prévoir de piste cyclable (Fontenette) ;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

1. *De lui présenter un projet de mise en place du réseau Vert dans Carouge dans l'esprit de la délibération 63C-2004 votée en avril 2005 par le Conseil municipal en tenant compte des zones de rencontres et piétonnes prévues dans le Vieux Carouge ;*

2. *D'y inclure en priorité les tronçons déjà étudiés de la route de Veyrier et de l'avenue Vibert ;*

3. *De planifier la réalisation de tous les tronçons prévus dans la délibération 63C-2004 le plus rapidement possible mais au plus tard dans les cinq ans à dater du premier janvier 2011.*

Les Verts carougeois, Les Socialistes, A Gauche Toute, le P.D.C

La prise en considération est acceptée par 24 oui et 2 non.

M. Walder rappelle qu'un projet de délibération a déjà été voté et il propose la discussion immédiate.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Gevisier déclare que si on fait tout ce que les verts proposent, il faudra que nous demandions un périphérique autour de Carouge, de façon à ce qu'il y ait une mobilité extérieure jusqu'à l'intérieur, nous ne pourrions plus nous déplacer qu'à pied et à vélo.

M. Morex ne votera pas la motion bien que faisant partie du Conseil municipal de l'époque, il avait accepté tous les projets de délibération ayant trait à ces réseaux verts. Il la refusera parce qu'elle est truffée de contre-vérité et il est faux de dire que rien n'a été fait. Les verts de l'époque n'ont jamais demandé des pistes cyclables, ils se contentaient de bandes cyclables. Dire que rien n'a été fait à la rue de Veyrier, on peut le comprendre puisque cette route est en chantier. Lorsqu'elle sera terminée, la bande ou piste cyclable sera faite. Concernant les nouvelles zones de rencontre, tout le monde sait que nous n'avons pas besoin de marquer au sol les bandes cyclable puisque les piétons et les cyclistes sont prioritaires.

M. Walder rappelle à M. Morex que le texte de la motion parle de la route de Veyrier et non la rue de Veyrier. Qu'il a voté, en son temps CHF 3'500'000.— et il espère que ce montant n'était pas prévu pour de simples bandes cyclables, sinon, il a peur de savoir ce qui a été voté par les précédent Conseillers municipaux. Le réseau vert consiste en 7 itinéraires qu'on appelle pénétrantes cyclables. Celle-ci incluent, à certains endroits, des bandes cyclables et à d'autres endroits, des pistes cyclables en bonne et due forme et des tronçons pour les piétons. A plusieurs endroits de Carouge, il est dangereux de marcher et les gens ne se sentent pas en sécurité, raison pour laquelle, les enfants doivent se faire accompagner un peu par-

tout. Le but est de réaliser ce qui a été proposé, pas forcément dans l'exactitude des tronçons prévus mais dans l'esprit du projet de délibération tel que la grande majorité du Conseil municipal l'a approuvé à l'époque.

Mme Stebler soutien cette motion et elle souhaite ajouter que les bandes cyclables dans 3-4 tronçons de Carouge sont très dangereuses. Il y a celle se trouvant devant la poste et elle se demande si la personne qui l'a réalisée déteste les cyclistes car elle est suicidaire. Celle qui se trouve près du centre commercial est également très dangereuse puisque les voitures s'arrêtent à la Coop et stationnent en double file et, durant toute la journée, 4-5 voitures se trouvent sur les bandes cyclables. A aucun endroit elle ne se sent en sécurité et elle trouve qu'il faudrait que des contrôles soient faits par la police. Il faudrait également faire appel à des gens compétents pour supprimer certaines bandes cyclables trop dangereuses et avoir des pistes cyclables qui offrent une vraie sécurité. Elle invite les membres à soutenir cette motion.

M. Morex répond à M. Walder que les pistes cyclables sont en place à la route de Veyrier. Par contre, il est vrai que les piétons peuvent se sentir en danger sur les trottoirs lorsque les cyclistes les utilisent à contre-sens. Mme Stebler a raison car il faudrait verbaliser les cyclistes qui se comportent mal sur la chaussée et les trottoirs.

M. Prod'hom soutien cette motion car il pense qu'on peut faire beaucoup mieux. Lorsque nous avons proposé une motion pour voir la mobilité d'une manière différente, le but était de faire travailler des étudiants afin d'avoir une vision différente. Carouge est progressiste sur bien des domaines mais pour celui-ci, ce n'est pas parfait. Il faut terminer ce que l'on a entrepris et faire des liaisons avec les autres communes, notamment pour la route de Drize.

M. Montessuit pense que peut-être cette motion n'est pas le meilleur véhicule pour faire avancer ce que la délibération n'a pas réussi à faire jusqu'à présent mais dire que le réseau vert est réalisé comme le sous-entend M. Morex est totalement hors de la réalité. Il se souvient que lorsque les dernières bandes cyclables ont été peintes sur le chemin de Pinchat et devant la poste, M. Nobs nous avait assuré que c'était un 1^{er} pas pour marquer le territoire en attendant de faire des choses concrètes et efficaces. Malheureusement, celle-ci tardent à venir et il est bon de revenir, de temps en temps, exiger de pouvoir cheminer de façon douce sur le territoire communal sans prendre trop de risque.

La motion est approuvée par 15 oui, 9 non et 2 abstentions

19. RESOLUTIONS

1) Appel à l'assemblée constituante pour le maintien des droits fondamentaux

Mme Donnet demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire la lit :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance plénière du 25 mai 2010, l'assemblée constituante a voté la suppression de plusieurs droits fondamentaux tels que : le principe de non-discrimination, l'égalité homme-femme, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à la santé, le droit au logement, le droit aux allocations familiales et une série de droits concernant la formation.

Il est encore temps pour que la constituante renouvelle l'engagement de Genève pour la justice sociales et les valeurs progressistes. Le peuple genevois a inscrit ces principes dans la constitution par votation populaire pour assurer un avenir digne aux nouvelles générations. C'est la qualité de vie des habitants du canton de Genève, et des carougeois, qui est en danger.

Le conseil municipal de Carouge, soucieux du bien-être de ses concitoyens, demande à la constituante le maintien de ces droits fondamentaux dans le projet de constitution qui sera présenté au peuple.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

déclare

1. *Inviter les membres de la Constituante à retrouver le chemin du dialogue constructif qu'ils ont su développer pendant la première année de travail afin de présenter au vote populaire, en 2012, un texte fondamental qui reflète les acquis des dernières décennies et qui soit capable de rassembler autour des défis à venir. Il est important de réaffirmer que certains principes, tels que : le principe de non discrimination, l'égalité homme-femme, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à la santé, le droit au logement, le droit aux allocations familiales, l'accès aux études supérieures, l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, le droit à une formation initiales, l'égalité de l'accès à la formation, le droit au travail, le droit à un salaire décent, doivent être inscrits dans la future Constitution ;*
2. *Inviter le Conseil administratif à écrire à l'assemblée constituante pour lui faire part de cette résolution.*

Le PS, Les Verts, A gauche toute

La prise en considération est acceptée par 15 oui, 7 non et 4 abstentions.

Mme Donnet demande la discussion immédiate.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Richard pense qu'il y a urgence parce qu'il est dramatique de voir à quel point le travail extraordinairement constructif qui a été fait en commission est détruit en 2-3 heures par une attitude idéologique et il est incompréhensible de mettre autant d'argent, d'énergie et d'intelligence pour construire et voir tout ce travail balayé en 3 heures. Il est intéressant de demander aux gens qui font se travail de sape de respecter leurs collègues qui passent des centaines d'heures à élaborer des compromis positifs et constructifs. Il y a aussi une nécessité, par rapport aux communes puisque nous savons que nous sommes concernés très directement par les décisions qui seront prises sur l'existence même des communes et leur fonctionnement. Il est essentiel que le Conseil administratif écrive dans ce sens.

M. Barthassat pense que sur le fond, cette résolution est bonne mais il croit qu'on se trompe de salle. Les gens élus à la constituante représentent tous les partis et nous devons faire ce type de demande à nos partis, lors des caucus de la constituante. Il faut laisser les députés de la constituante faire leur travail et ce n'est pas notre rôle d'intervenir par rapport à ce genre de choses.

Mme Donnet revient sur les propos de M. Barthassat et elle souligne que certaines communes ont lancé cet appel et elle pense qu'il est nécessaire de leur emboîter le pas. Il faut faire pression pour que cela change et qu'on redevienne à quelque chose de plus constructif. Il y a eu un énorme engouement pour cette constituante, on est allé voter et aujourd'hui, les genevois sont déçu. Ce qu'on peut lire dans la presse est consternant car on a l'impression que les gens ont perdu le sens de la réalité et que cela ne correspond pas du tout aux attentes des genevois. De ce fait, il est important qu'on réagisse.

M. Walder explique qu'il faut qu'on soit clair car cette résolution est un acte symbolique qui rappelle certaines valeurs. Il est évident que ce sont les constituants qui vont définir un projet pour la constituante mais rien n'empêche qu'une commune donne son avis. Nous l'avons fait sur d'autres sujets et il rappelle que nous avons récemment voté une résolution pour l'accès

aux soins pour les personnes âgées. Le Conseiller d'Etat en charge est revenu en arrière et a mis tout le monde autour de la table. Suite à cette démarche, un nouveau projet beaucoup plus intéressant va être proposé à la population. Cela s'est fait aussi parce que les communes ont donné leur avis.

Il souligne qu'au niveau du PDC, celui-ci a mis récemment en avant sur le blog et ailleurs le fait que grâce à eux et d'autres personnes, le drapeau Tibétain avait flotté à Carouge. C'est aussi un acte symbolique et il ne pense pas que la commune de Carouge ait quelque chose à faire dans les affaires internes chinoises. Il estime qu'il est important de réaffirmer auprès des constituants des valeurs auxquelles la majorité des élus carougeoises et carougeois sont attachés. Il invite à voter en faveur de cette résolution.

Mme Stebler pense que nous sommes directement concernés puisque les Conseillères et Conseillers municipaux reçoivent chaque mois les nouvelles de la constituante. Il y a des commentaires que nous pouvons faire à travers ceux qui ont été élus et les droits fondamentaux concernent les 45 communes, le Canton. Ces droits donnent le cadre de ce que nous allons prochainement vivre. Quand cela dérive et que nous ne sommes plus satisfaits parce que les droits fondamentaux sont attaqués, nous devons dire que nous ne sommes pas d'accord et nous sommes aussi responsables. Cette résolution dit simplement : faites attention, vous régressez, les droits au logement, le droit à un salaire décent sont importants et il faut le rappeler.

M. Barthassat pense que cela ne pose pas problèmes sur la symbolique mais il pense que nous devons parler directement à nos députés de la constituante pour qu'il fasse le meilleur travail possible.

M. Gevisier rappelle que l'UDC était contre la création d'une assemblée constituante. C'est vraiment un combat gauche-droite et ce n'est pas à nous de nous immiscer dans leurs affaires puisque c'est de l'ingérence. On a élu des gens qu'on paie et ils doivent résoudre leurs problèmes entre eux.

M. Morex est entièrement d'accord avec M. Barthassat puisque c'est une assemblée totalement indépendante. Entendre certains membres de cette salles dire que ce sont idéologues, il laisse la responsabilité à celui qui a prononcé ces mots. Quant à dire qu'une majorité de la constituante est contre les droits fondamentaux, il pense que ce sont des propos à la limite de la diffamation. Il recommande de refuser cette résolution qui ne sert à rien et le peuple dont nous faisons partie aura son mot à dire le jour où il faudra la voter.

Mme Budry répond à M. Barthassat que bien sûr nous travaillons avec nos constituants et eux-mêmes demandent du soutien. C'est pour cette raison que nous souhaitons intervenir.

La résolution est refusée par 11 oui, 13 non et 2 abstentions.

2) Contre l'augmentation des primes d'assurances maladies

M. Barthassat souhaite qu'elle soit portée à l'ordre du jour et la lit :

- Tenant compte de l'augmentation des primes d'assurances maladies en moyenne, dans notre canton, de 3.2% en 2011
- Tenant compte que les coûts de la santé n'ont augmenté que de 0.8% dans le canton de Genève, sur les 12 derniers mois
- Tenant compte que les primes des jeunes adultes vont augmenter de plus de 10%
- Tenant compte que les familles seront particulièrement touchées par ces hausses

- Tenant compte que les caisses maladies ont constitué des réserves nettement supérieures au minimum légale (+40%)
- Tenant compte que les assurances Supra et Assura ont décidé de transférer, dans d'autres cantons, les réserves constituées par les assurés genevois
- Tenant compte que le Conseil national a adopté en urgence le principe de cantonalisation des réserves, sans être suivi par le Conseil Fédéral

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à protester auprès du Conseil fédéral contre la hausse des primes maladies et pour demander l'annulation de cette augmentation dans le canton de Genève.

Le P.D.C, Le parti Libéral, le parti Radical, le groupe U.D.C, les Verts, le parti socialiste, A.G.T

La prise en considération est acceptée par 25 oui et 1 abstention.

M. Barthassat demande la discussion immédiate.

La Présidente ouvre la discussion immédiate.

Mme Donnet constate que M. Barthassat, pour des questions d'éthique préfère s'adresser au conseil fédéral qu'au Conseil d'Etat. Elle partage le fond de cette résolution mais, par rapport à ce qui a été dit précédemment, elle le trouve peut cohérent.

M. Montessuit souhaite dire à peu près la même chose car il semble que le précédent argumentaire de M. Barthassat peut s'appliquer à sa propre résolution.

M. Maulini partage ce qui vient d'être dit.

M. Barthassat répond que la précédente résolution concerne de l'ingérence. Ils ont une chambre de députés qui doivent faire leur travail. Dans le cas présent, nous parlons également d'un acte symbolique. Sur ce sujet on parle des carougeois et malheureusement le Conseil fédéral n'a pas suivi la chambre des députés, le Conseil national, les associations de médecins et autres. C'est de l'arbitraire pur et simple, raison pour laquelle, nous protestons (le parti socialiste à également signé cette résolution). La ville de Carouge, n'ayant pas des assurés en son nom, ne peut pas aller devant les tribunaux et il rappelle ce qui s'était passé pour la caisse unique, dont il avait voté contre l'avis de son parti. Ils ont eu peur de cette caisse unique et comme par hasard, les primes n'ont pas augmenté. Si, plusieurs villes votent ce genre de résolution, peut-être que le Conseil fédéral et les caisses maladies se calmeront un peu.

Mme Donnet rebondit sur les propos de M. Barthassat car sur le fond, elle l'a signée et la soutien mais elle trouve curieux que, pour lui, les actes symbolique ne se font que pour le Tibet et les caisses maladies.

M. Richard est pour les actes symboliques, surtout quand ils ont une portée réelle. Il trouve qu'il est tout à fait bien qu'un administratif s'adresse à un administratif pour dire que ces administrés, par le biais du Conseil municipal ne sont pas du tout d'accord avec les pratiques. Il y a effectivement un poids à donner à des personnes comme les Conseiller d'Etat genevois, et vaudois qui se battent pour la disparition de nos réserves dans d'autres cantons. Il faut plus de transparence et il approuvera tout ce que nous pouvons faire de symbolique ou non dans ce sens.

M. Walder rappelle que la résolution qui a été refusée avant pour l'égalité homme-femme, le droit au logement, l'interdiction du nucléaire est peut-être moins importante pour le PDC que les questions de 3% d'augmentation des primes de l'assurance maladie. Il pense que pour

l'avenir des carougeoises et carougeois, elle était tout aussi voire plus importante que la baisse de ces primes. Il va voter cette résolution car, comme M. Richard, il soutient tout ce qui est symbolique. On a vu le résultat avec la famille Selimi, on peut agir jusqu'à Berne, en tant que commune. Par contre, il aimerait rappeler au PDC et à d'autres, que le système de santé actuel a été voté par eux et, aujourd'hui, ils en subissent les conséquences.

M. Barthassat rappelle que le PDC n'est pas contre l'égalité homme-femme, ni contre les droits fondamentaux et nous n'avons pas voté cela. Nous avons voté contre une résolution car nous pensons que les députés de la constituante doivent faire leur travail et nous devons les laisser faire. De plus, le PDC est le seul parti au centre et nous votons tant à gauche qu'à droite quand nous pensons que c'est bien. Nous ne sommes pas des girouettes, nous tranchons. Depuis 200 ans, le centre gouverne la Suisse et il suffit de regarder son état économique.

M. Morex ne vient pas au secours de M. Barthassat mais il est d'accord avec ce qu'il vient de dire. Il rappelle à M. Walder que ce n'est pas nous qui avons voté la LAMAL puisqu'elle est le fruit d'une Conseillère fédérale qui ne faisait pas partie des partis bourgeois.

M. Gevisier rebondit sur les propos de M. Morex. Puisqu'il est vrai que c'est une mise en place de Mme Ruth Dreifuss qui a été très mal gérée par la suite. Par contre, il signale que l'UDC Suisse a demandé qu'il y ait une caisse unique et cette idée a été reprise par les socialistes.

La résolution est approuvée par 23 oui, 1 non et 2 abstentions.

20. QUESTIONS

Questions écrites :

Il y a 4 questions écrites et le secrétaire en fait lecture :

1) Patrouilleurs scolaires

Le groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge s'étonne de ne voir que des patrouilleuses scolaires dans les rues de Carouge, alors qu'il n'y a aucun patrouilleur !

Le groupe UDC aimerait savoir pourquoi il n'y a aucun homme occupant une telle fonction, sachant qu'il y a des chômeurs ou des retraités qui pourraient fort bien effectuer ce travail.

Le groupe UDC vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

Le groupe UDC de Carouge

2) Nuisances sonores route de Drize

Le courrier du Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants adressé à la ville de Carouge le 4 mai 2009 en réponse à la motion du Conseil municipal "nuisances sonores, route de Drize" déposée le 26 mars 2009, stipule que "...l'ordonnance sur la protection contre le bruit oblige l'autorité à vérifier, au plus tard une année après l'achèvement de la construction, si les exigences de protection contre le bruit ont été respectées (OPB ART.35). En cas de doute, le SPBR devra procéder à un examen plus approfondi, afin d'ordonner des mesures de mise en conformité.

L'EVE des Grands Hutins ayant ouvert ses portes en août 2009, son comité demande si cette vérification a eu lieu et, le cas échéant, si les résultats concernant le bruit à l'extérieur du bâtiment sont consultables. En effet, le comité et les professionnels de l'EVE des Grands Hutins restent préoccupés par l'exposition des enfants au bruit lorsqu'ils jouent dans l'espace extérieur aménagé à leur intention.

Mme F. Wermeille

3) **Fondation HLM de Carouge et nouvelles constructions**

A l'occasion des débats concernant le PAV, on a évoqué la possibilité de réformer la Fondation HLM de Carouge pour envisager la construction de bâtiment LUP et de coopératives d'habitation, en rapport avec l'adoption de la prochaine LOI de déclassement du périmètre.

Il nous a été répondu que cela était possible dans le cadre de la structure actuelle de la Fondation HLM, mais que cette information devait être vérifiée.

Pouvons-nous obtenir une réponse à cette interrogation, éventuellement par un avis de droit approprié ?

Pour les Verts,
Pierre Maulini

4) **Coût des banderoles de soutien à la famille Musa Selimi**

Madame,

Le groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge remercie la Conseillère administrative, Mme Jeannine DE HALLER, des différentes réponses apportées à ses questions écrites posées lors du Conseil municipal du 24 juin 2010.

Il reste cependant une question en souffrance, à savoir celle posée dans sa lettre du 23 juin 2010, qui portait sur le prix des banderoles, y compris la main d'œuvre nécessaire à la mise en place de celle-ci et qui prenait en charge ce financement.

Il serait très heureux d'avoir une réponse le plus rapidement possible.

Le groupe UDC vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

Questions orales :

M. Richard : parking Sardaigne

C'est une question qu'il voulait poser lors du dernier Conseil municipal mais qu'il a dû la reporter. Le samedi 11 septembre, un mariage a été célébré à l'église sainte-Croix. Parvis engazonné fleuri, tenues élégantes mais dès 12h00, la place de Sardaigne reçoit un certain nombre de limousines de luxe (+ de 15) et de minibus avec chauffeur empêchant aux usagers habituels de jouer sur la place de Sardaigne, et ce, jusqu'à 17h30.

Le Conseil administratif était-il au courant et à t'il délivré une autorisation ?

Si oui, pourquoi ? Si non, est-ce que les agents municipaux ont reçu une consigne de ne pas intervenir ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi n'ont-ils pas tenté de libérer la place alors qu'ils ont passé au moins 7 fois devant par patrouilles de 2 ?

M. Aebi répond qu'il n'y a pas eu d'autorisation.

En ce qui concerne l'intervention des APM, Il répondra la prochaine fois.

M. Morex : avis de décès

Depuis quelques mois, nous assistons, dans cette commune, à des dérives épistolaires, à savoir, que nous pouvons lire dans la presse des avis mortuaires signés d'un Maire qui ne l'est plus depuis 3 semaines. Lorsqu'un employé communal a un proche qui décède, certains ont des avis mortuaires et des gerbes sont envoyées aux ensevelissements et pour d'autres rien. Il existe un règlement qui ordonne ceci et il croit savoir qu'un montant est retenu sur le salaire de chaque collaborateur pour payer ce genre de frais, y compris pour les cadeaux lors d'hospitalisation.

Il ne trouve pas normal que lors du décès de M. Georges Wod, aucun article n'est paru dans la presse par la ville de Carouge. Non pas parce qu'il était directeur du théâtre de Carouge mais bel et bien parce qu'il était mérite carougeois et il existe aussi un règlement pour les décès des méritants carougeois.

De plus, l'administration a fait une superbe bévue puisqu'en voulant rattraper une lettre de condoléance qui n'a pas été envoyée à un collaborateur, on lui a écrit en déplorant le décès de sa belle-mère, mère de sa femme alors qu'il s'agissait du père.

Il souhaite savoir si des mesures ont été prises pour qu'à l'avenir nous évitions ce genre de bévue.

Il ajoute que la personne qui a reçu ce courrier bizarre a des parents qui sont également employés dans une école mais dans une commune voisine. A l'ensevelissement, la Secrétaire générale de la commune, la directrice de l'école étaient présentes alors qu'il n'y a eu aucune présence de l'administration où des autorités carougeoises, à part les amis de la famille du défunt.

Mme De Haller répond que certaines des remarques de M. Morex sont justes. Il y a eu un certain nombre de petits et gros incidents, bien, qu'en général, la manière de procéder est totalement respectée. Nous avons vécu tous ensemble, il y a 4 mois des circonstances dramatique à Carouge et avons actuellement un Secrétaire général intérimaire qui n'est pas au courant des pratiques du Secrétaire général précédent, qui lui, avait beaucoup la culture de l'oral. Nous sommes actuellement en train d'essayer de comprendre et trouver l'ensemble des procédures qui auraient du être mises par écrit et nous agissons au mieux en fonction de cela. Nous avons une équipe de l'administration qui est temporaire où là depuis très peu de temps et ils ne connaissent pas la politique qui régleme ce genre de chose au sein de la commune.

Nous sommes absolument désolés de ce qui a pu se passer pour certaines choses où nous sommes, effectivement, responsables mais il y en a d'autres où nous ne le sommes pas.

Nous avons une procédure qui prévoit que dans le salaire de chaque employé, il est retenu un petit montant pour ce que l'on appelle "l'esquipot". Il sert à envoyer des fleurs aux personnes hospitalisées ou à soutenir la personne qui vient de perdre un proche. Il est aussi vrai que pour M. Wod, nous ne savions pas où trouver le fait que quelqu'un qui a reçu le mérite carougeois doit avoir un avis de décès et ne voulions pas créer un précédent. Nous avons trouvé récemment cette procédure, mais, malheureusement trop tardivement.

Tout ce qui a été dit est correct et certaines chose vont être améliorées mais actuellement, nous demandons votre indulgence par rapport à l'administration qui vit un grand chamboulement, c'est difficile pour tout le monde et chacune des personnes travaillant à la Mairie fait au mieux.

Pour les personnes qui ont été blessée par ce qui s'est passé récemment, nous en sommes profondément désolés et nous essayerons de récupérer les choses.

M. Morex : cuisines

La question qu'il va poser au Conseil administratif vient du fait qu'il a un certains penchant pour les métiers de bouches. Chaque fois que nous construisons une cuisine dans une salle de la commune, nous assistons à des choses étranges. Pour exemple, nous avons construit, il y a quelques années, le centre travaux voirie et réalisé une salle avec cuisine au deuxième étage. En tant que responsable des sauveteurs, il a eu l'occasion d'utiliser la cuisine et il signale que l'ancien responsable du service immobilier avait trouvé le moyen de mettre une cuis-

nière avec des plaques de 30 cm de diamètre et des casseroles qui en faisaient 50. On peut imaginer l'incongruité pour pouvoir utiliser cette cuisinière.

Depuis, on a fait mieux, nous avons construit une cuisine qui a été murée pour la transformer en salle pour le jardin d'enfants et nous avons fait une cuisine avec une hotte mais le canal d'évacuation avait été oublié. La 1^{ère} fois qu'il l'a utilisée, il y avait de la fumée dans toute la salle. Depuis, le responsable du service a changé, nous sommes passés de 3 employés à 8 et cela ne va pas mieux.

Nous avons réalisé une nouvelle cuisine au 1^{er} étage de la salle du rondeau et nous avons réussi à mettre l'évier et l'arrivée d'eau sur une façade et la machine à laver la vaisselle sur la façade opposée. Il n'a pas été prévu d'écoulement central pour évacuer l'eau lorsque nous nettoyons le fond de la cuisine. De plus, lorsqu'on rentre dans la cuisine, la porte arrive dans le frigo et pour y accéder il faut la fermer.

La dernière en date se situe à Granges-Collomb où nous avons dépensé CHF 6'000'000.— pour transformer ces locaux. On nous avait dit qu'ils allaient être utilisés par les carougeoises et carougeois pour les manifestations, mariages, baptêmes, anniversaire, etc. avec une capacité d'accueil de 80 à 100 personnes. La cuisine a été faite en sous-sol et est équipée d'un petit réchaud de 2 plaques sur le plan de travail. On ne peut pas mettre de casseroles sur les plaques parce qu'elles sont sous les armoires et il n'y a pas de place. On parle beaucoup de mobilité mais il n'y a pas d'accès pour les personnes handicapées, il y a des w.c. qui sont prévus pour eux mais rien pour l'accès. Ce qui veut dire qu'ils doivent passer leur soirée dans les w.c.

Lorsqu'on présente des plans aux Conseillers municipaux, on voit des plans marqué cuisine sans nous en montrer le détail. Vu l'incompétence des responsables en matière de réalisation de cuisine dans cette commune, Il aimerait savoir si, dorénavant, pour ce genre de réalisation, le Conseil administratif peut faire appel à des gens qui ont la compétence et le métier pour savoir comment on réalise une cuisine pour qu'elle soit fonctionnelle.

Qu'est-ce que le Conseil administratif compte faire pour apporter des modifications à la cuisine de Granges-Collomb ?

M. Nobs constate qu'il y a deux questions et pour celle qui consiste à savoir si nous allons nous entourer, à partir d'aujourd'hui de gens compétents pour réaliser les cuisines qui seront faites dans les futurs constructions communales, il répond que nous allons nous entourer des gens que nous avons à disposition et que nous jugeons compétents malgré le fait que M. Morex ne partage pas cet avis. Nous avons le droit d'avoir un autre avis et les gens de l'administration donnent satisfaction dans la majorité des cas.

Il y a occasionnellement quelques bulles mais il fait remarquer que dans tous les cas qui ont été cités, un architecte mandaté de l'extérieur a piloté ce type de chantier. Si les employés de l'administration devaient faire leur travail à leur place, il ne servirait à rien d'en prendre un. Il rappelle que lorsqu'on construit une maison, il y a un architecte et personne ne contrôle son travail, sauf le propriétaire.

La deuxième question qui consistait à savoir quelle solution miracle nous allons trouver pour réaliser une cuisine satisfaisants aux exigences de M. Morex à Granges-Collomb ; nous allons nous pencher sur la question et vous donnerons une réponse, il espère, à satisfaction, lors d'un prochain Conseil municipal.

M. Morex souligne le fait qu'il a dit que les responsables de ces travaux étaient incompétents dans la réalisation de cuisine et non autre chose. La commune est le maître d'œuvre et elle doit vérifier que les cuisines soient adaptées aux besoins. Il signale que les personnes qui vont louer la salle de Granges-Collomb, telle qu'elle est actuellement, doivent prendre un traiteur et toutes les familles et sociétés n'ont pas les moyens d'utiliser ce type de service pour nourrir les personnes participant à leurs manifestations.

M. Nobs complète qu'il n'a jamais été question, dans les documents qui ont été distribués lors de la présentation et les votes qui ont suivis d'avoir une cuisine équipées à recevoir un cuisinier qui puisse cuisiner pour 100 personnes. Elle permet, le cas échéant, d'utiliser les services d'un traiteur et la possibilité, par exemple de cuire des pommes de terres pour une raclette.

On ne peut pas faire dans chaque bâtiment public des cuisines avec un piano central à gaz comme dans les grands restaurants car cela coûte cher.

M. Vout : les feux intelligents

Il souhaite savoir qui est la personne qui a réglé le feu intelligent vers la poste de Carouge pour la simple et bonne raison qu'à cet endroit, on reste un quart d'heure à vingt minutes pour pouvoir traverser et lorsque le feu devient vert pour les piétons, les personnes âgées qui ont une canne n'ont pas le temps de traverser jusqu'au milieu pour aller de l'autre côté parce que le feu devient rouge. De plus, il y avait pour les voitures un feu pour tourner et maintenant à tout moment, le feu passe du rouge au vert pour aller tout droit mais non pour tourner. Il a déjà demandé qu'on fasse quelque chose et il remarque que rien n'est fait. Avant qu'il y ait un accident, il aimerait que le nécessaire soit fait.

M. Aebi répond qu'il va contacter la Direction Générale de la Mobilité.

M. Vout, passage piéton vers le cirque

Le Président des aînés l'a contacté parce qu'un pavé est descellé et une personne âgée est tombée et s'est blessée. Il demande que cela soit réparé.

M. Aebi répond que Mme De Haller lui en a parlé et le chef de service adjoint du TVE a enregistré cette remarque.

Mme Budry, rue de la Débridée

Sa question concerne la sécurité à la rue de la Débridée. La situation entre piétons et automobilistes se tend toujours plus et elle a l'impression que les automobilistes sont frustrés par la zone à 20km/h de la rue Jacques-Dalphin. De ce fait, ils prennent un nouveau élan sur la rue de la Débridée.

Les Marques jaunes pour piétons ont disparu pour être remplacées par des marques blanches. Jouent-elles le même rôle ? Nous le croyions mais, récemment, un piéton qui a été frôlé par une voiture s'est entendu dire qu'il n'était pas prioritaire. Généralement, les voitures ne s'arrêtent pas, foncent sur la ligne droite en venant du boulevard des promenades, jusqu'au croisement des rues Jacques-Dalphin et Pont neuf. La priorité n'est pas claire, il y a régulièrement des crissements de freins, des coups de klaxons, des jurons.

Pourquoi, malgré nos protestations, nos questions orales (dont celle de Mme Fries-Walzer), ne met-on pas de véritables passages pour piétons sur cette rue ?

Pourquoi n'y-a-t-il aucune indication de priorité ?

M. Nobs répond que nous sommes toujours face au même problème. Il a eu l'occasion de l'expliquer à l'association des parents d'élèves de l'école des Pervenches lorsqu'il a présenté le projet de zone à 30km/h devant l'école. Dans cette zone, la loi fédérale sur la circulation ne prévoit pas de passages piétons. On peut effectivement, lorsqu'on est proche d'un E.M.S, d'une école ou de zone à risque avoir des passages pour piétons jaunes mais ce sont des dérogations à la loi fédérale sur la circulation. Ce qui trompe les utilisateurs c'est qu'ils ne savent pas à quoi servent ces zones grises. En principe, à 30km/h, il est possible de traverser la route où on le souhaite et l'automobiliste doit s'arrêter pour laisser passer les piétons et il n'est pas prévu de passages spécifiques. Il ne parle pas d'une zone à 20km/h où il est possible de se promener gentiment. Il va regarder la situation de la rue de la Débridée et réfléchir à la possibilité de la mettre également en zone à 20km/h, cela résoudrait les problèmes de passages pour piétons et nous serions comme dans le secteur de la rue Jacques-Dalphin. Par contre, nous risquons d'avoir un problème avec les TPG car il semble qu'un bus passe à cet endroit dans les deux sens. La question va être étudiée pour voir si nous pouvons mettre un passage pour piétons proche du giratoire du boulevard des Promenades.

Mme Budry, locaux pour artistes

De nombreux artistes, dans le domaine de la sculpture, la peinture, la musique, la danse ont besoin de grands espaces pour travailler et la pénurie de ceux-ci est telle que même des locations ponctuelles sont recherchées.

En ce moment, il y a plusieurs locaux désaffectés à Carouge et des artistes aimeraient pouvoir s'y installer. Par exemple, l'ancienne usine Similor et les anciens locaux de la Zot compagnie au Rondeau de Carouge et dans les anciennes fonderies des halls.

Est-ce qu'ils pourraient être loués à des prix modiques ou prêtés pour quelques mois à celles-et ceux qui cherchent désespérément des locaux ?

M. Nobs répond que sur les 3 locaux cités, ceux des halls de la fonderie ont été mis à disposition de l'association Genève-roule. Les locaux de la Zot compagnie se trouvant à la route de Saint-Julien ont été mis à la disposition des partis politiques et vous avez la possibilité d'aller chercher la clé au service construction et aménagement.

Les locaux de l'ancienne usine Similor sont en main de propriétaires privés et c'est toujours l'entreprise Rocca (maison mondiale de fabrication de sanitaire et robinetterie) qui en est propriétaire. De ce fait, nous ne pouvons pas disposer de ces locaux pour y mettre des artistes. Il rappelle que nous venons d'inaugurer des magnifiques locaux à Granges-Collomb qui accueillent la fondation Bruckner et la Zot Compagnie.

M. Berger, théâtre Zanco

Il souhaite revenir sur les manifestations qui se sont déroulées les 25 et 26 septembre avec le théâtre itinérant Zanco. Il demande s'il est possible d'obtenir un bilan financier de cette opération et avoir quelques chiffres sur les prestations facturées afin de savoir si le projet qui a été arrêté initialement a été ajusté.

Pouvons-nous avoir quelques résultats chiffrés ?

Mme De Haller ne peut pas donner de résultats aujourd'hui mais elle a rendez-vous début novembre avec la Compagnie Zanco pour faire le bilan de ce qui s'est passé avec les habitants qui ont participé de manière bénévole à leur spectacle. On leur demandera également un bilan financier.

M. Berger pense qu'il serait également l'occasion de faire un bilan qualitatif pour savoir si les gens qui ont participé sont satisfaits de cette manifestation.

Mme Fries-Walzer, parking de la Fontenette

Elle revient avec une question sur le parking de la Fontenette, plus précisément sur le passage des Tireurs-aux-Sables, devant l'entrée du stade. Suite à sa question du 24 juin 2010, rien n'a été entrepris. Pourtant, il y a, à nouveau eu des pneus crevés cet été qui ne sont pas forcément dus à la vitesse. Les blocs de bétons qui se trouvent sur le sol restent très peu visibles et les lignes rouges sur la route sont inutiles.

Ne pourrait-on pas améliorer la situation et installer des dos d'ânes ? Et si cela n'est pas possible, ne pourrait-on pas améliorer la visibilité des blocs sur la route ?

M. Nobs va regarder cela attentivement.

Mme Fries-Walzer, tri des déchets

Lors de la vogue, à différents moments, mais très visiblement le dimanche à la fermeture, les personnes qui effectuaient le tri jetaient tous les déchets dans la même benne

Était-ce normal et pourquoi ?

M. Aebi répondra la prochaine fois

Mme Fries-Walzer, clinique de Carouge

Il y a des rumeurs concernant une attaque qu'aurait subie la Clinique de Carouge le week-end passé.

Qu'en est-il ?

M. Aebi, répond qu'il n'a pas d'informations et il n'y a aucune trace d'une attaque ou une plainte du côté de la gendarmerie et des APM.

M. Walder, rue des Noirettes

C'est une question qu'il a déjà posée car cela fait 2 ans qu'on nous présente un investissement pour le réaménagement de la rue des Noirettes. Les habitants demandent quand est-ce qu'enfin quelque chose va être fait. Il pense qu'avec la taxe professionnelle payée par certaines banques de la région, nous pourrions revoir cette rue pour qu'elle soit plus accueillante, et ceci, avant de leur proposer un remboursement d'une partie de leurs impôts.

Est-il prévu qu'un projet nous soit proposé pour cette rue où est-ce renvoyé aux calanques grecques ?

M. Aebi répond qu'il a consulté le projet avec ses collègues et qu'il y a des ajustements à faire. Nous allons proposer prochainement un projet concret qui donnera enfin satisfactions. Quant à la banque, c'est une autre question.

M. Walder, parking 2 roues, salle communale

Est-il possible de discuter avec le Centre commercial de Carouge ou la FSASD pour que les parkings 2 roues soient équipées de barres d'attaches pour les vélos car ils sont accrochés, soit à des endroits interdits où contre des barrières. Il est désagréable de voir le parking vélos entièrement utilisé par des scooter ou motos. Une partie devrait être réservée pour les vélos.

M. Nobs répond que c'est un secteur privé et la question va être relayée à Bastra qui est propriétaire de l'immeuble.

M. Montessuit, conditions de location de la salle Granges-Collomb

Comme évoqué précédemment, nous avons une magnifique salle polyvalente à Granges-Collomb qui a été faite dans un souci social et culturel. Au niveau des conditions de location, on s'étonne un peu car il est difficile de faire des représentations culturelle de danse, théâtre, etc., vu que la location est limitée à trois jours et coûte CHF 500.— par jour. Cette limitation dans la location et le tarif empêche de faire des répétitions et des représentations suffisantes.

Qui a participé à l'établissement de ce règlement ?

Certaines compagnies carougeoises ont eu des dérogations à celui-ci. Qu'elles sont les conditions pour obtenir ces dérogations ?

M. Nobs répond que la 1^{ère} condition consiste à être une compagnie carougeoise. Il ne s'agissait pas de dérogation car nous avons été sollicités par la compagnie dont il est fait allusion avant que le règlement soit validé par le Conseil administratif. C'est une exception qui est aussi liée à la problématique de l'utilisation des locaux qui se trouvent juste à côté et nous pouvons imaginer, qu'effectivement, cette exception décidée avant l'édition du règlement fasse office d'exception. Partant de là, le but n'est pas de laisser monopoliser cette salle par 4 compagnies de théâtre durant l'année, qui resterait chacune pour 2 mois de répétitions

sans laisser des possibilités de location à différentes activités possible. Nous avons limité à 3 jours volontairement parce que nous ne souhaitons pas avoir des locataires sur des durées trop longues empêchant à d'autres utilisateurs potentiels de pouvoir profiter de cet espace. C'est une salle polyvalente qui porte le même nom que celle du rondeau et les autres salles que nous avons à Carouge et ce n'est pas un théâtre. Au départ, des variantes avaient été proposées et celle qui a été retenue par la majorité du Conseil municipal consistait en une salle polyvalente.

M. Montessuit relève qu'elle est équipée pour faire un peu plus que des anniversaires et il trouve dommage de l'utiliser uniquement à cet effet. De plus, comme l'a relevé Mme Budry, il y a un manque de locaux pour les associations culturelles et il regrette que l'on ne saisisse pas cette occasion pour pouvoir la mettre à disposition des associations et pas seulement pour celles ayant un représentant au Conseil municipal.

M. Nobs rappelle qu'ils sont à la disposition des associations carougeoises de tout ordre. Il y a des variantes possibles pour l'utilisation de cette salle et notre volonté est de ne pas la bloquer sur de longues durées.

M. Papparou, traitement des motions

Il a déposé une motion au mois de novembre 2009 pour les caisses de pension. Il souhaite savoir quel est le traitement apporté aux motions qui sont déposées parce qu'il y en a qui sont traitées plus rapidement que d'autres. Il n'en comprend pas la raison.

Pourquoi cette motion n'a pas été traitée ?

M. Nobs répond que cette motion est traitée et il en a longuement parlé lundi au comité de la caisse de pension du personnel de la Ville de Carouge. Il va soumettre prochainement la réponse qui a été faite par le Président et l'avis de droit qui a été demandé par rapport à la sollicitation qui a été évoquée sur la motion. A la prochaine séance du Conseil administratif, il proposera la réponse à ses collègues et il en fera part lors du prochain Conseil municipal.

M. Papparou, servitudes

Il y a, actuellement, des travaux dans les anciennes halls de Carouge. A l'époque, une servitude permettait aux carougeois de traverser les halls pour rejoindre le parc.

Est-ce que cette servitude est toujours en vigueur ? Si non, allons-nous la réactiver ?

M. Nobs répond qu'il y a effectivement une servitude qui relie la rue Vautier au parc se trouvant derrière les halls de Carouge. Elle n'a pas été radiée par le Conseil administratif, ce d'autant que pour radier une servitude, celle-ci doit faire l'objet d'une délibération qui doit être soumise au Conseil municipal.

M. Papparou explique qu'il y a des travaux et il n'est pas possible de passer. Quand allons-nous pouvoir, à nouveau, passer à travers cet endroit ?

M. Nobs imagine qu'il faut voir avec l'avancement des travaux et discuter avec la personne en charge de ceux-ci. Suite à la question écrite de M. Maulini, le propriétaire de ce périmètre a donné une réponse qui sera transmise, par écrit, avant le prochain Conseil municipal. Aujourd'hui, il ne sait pas quand est-ce que nous pourrons, à nouveau, pénétrer dans le périmètre, ceci pour des raisons de sécurité. A l'issue du chantier, nous devons pouvoir relier la rue Vautier à ce parc.

M. Baertschi : qualité de l'air à la piscine des Pervenches

Il fait partie des utilisateurs de la piscine des Pervenches et, il y a 2 semaines, en accrochant une petite paire de lunette à un crochet, il a reçu sur le pied un but de water-polo. Cela provient de l'oxydation et les gardiens l'ont informé que l'air est très agressif en raison des émissions de chlore. Il a été constaté que, suite aux décisions prises dans le cadre de l'agenda 21, la ventilation a été ralentie pendant la nuit

Il demande que le Conseil administratif se renseigne sur ces valeurs, notamment pour le personnel.

M. Nobs répond que cette question va être reliée au service construction et aménagement qui produira un rapport pour le prochain Conseil municipal.

M. Baertschi : place du marché : "faut-il traiter le tigre du platane"

Il y a quelques années, les platanes de la place du Marché ont posés quelques problèmes lors de leurs plantations. Il se trouvait dernièrement sur cette place et un habitant lui a fait remarquer qu'ils devenaient tout jaune. En se renseignant, il se trouve qu'ils sont infectés par parasite qui s'appelle "le tigre du platane".

Est-il possible de se renseigner sur la possibilité de les traiter ?

M. Aebi répond que c'est une larve qui pond les œufs sous l'écorce des platanes. Il va relayer la question à notre patron des espaces verts et donnera prochainement une réponse.

La Présidente souhaite un Joyeux anniversaire à Mme Donnet.

La Présidente lève la séance à 23h20.

Genève, le 9 décembre 2010/cf